

**Ier partie: Présentation du territoire et des sources. -  
Chapitre I: Situation linguistique du territoire étudié le  
tout précédé d'une préface de Jacques Allières et d'un  
avant-propos de l'auteur**

Hector Iglesias

► **To cite this version:**

Hector Iglesias. Ier partie: Présentation du territoire et des sources. - Chapitre I: Situation linguistique du territoire étudié le tout précédé d'une préface de Jacques Allières et d'un avant-propos de l'auteur: Noms de lieux et de personnes à Bayonne, Anglet et Biarritz au XVIIIe siècle. Noms de lieux et de personnes a Bayonne, Anglet et Biarritz au XVIIIe siècle: origine, signification, localisation, proportion et fréquence des noms recensés, Elkarlanean, ISBN: 2-913156-32-0, 375 p., 2000. <artxibo-00342626>

**HAL Id: artxibo-00342626**

**<https://artxiker.ccsd.cnrs.fr/artxibo-00342626>**

Submitted on 27 Nov 2008

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**HECTOR IGLESIAS**

**NOMS DE LIEUX ET DE PERSONNES À BAYONNE,  
ANGLET ET BIARRITZ AU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE**

**PRÉFACE DE JACQUES ALLIÈRES  
ET AVANT-PROPOS**

SUIVIS

**DU CHAPITRE I DE LA 1<sup>er</sup> PARTIE :**

**PRÉSENTATION DU  
TERRITOIRE ET DES SOURCES**

**CHAPITRE I :**

**SITUATION LINGUISTIQUE**

**DU TERRITOIRE ÉTUDIÉ**

## PRÉFACE

L'onomastique est une science difficile. Qu'il s'agisse de toponymie, c'est-à-dire étude des noms de lieu, ou d'anthroponymie, c'est-à-dire étude des noms de personne — qui dérivent si souvent des précédents —, la principale difficulté provient de la coupure qui se produit lorsqu'un nom commun, ou « **appellatif** », commence à désigner un endroit ou un individu donnés. Très vite, en effet, le sens premier s'efface, et le terme mué en « **électron libre** » se trouve à la merci de toutes les altérations possibles : tant que l'écriture n'intervient pas, ce sont des phénomènes d'étymologie populaire ou « **attraction paronymique** », soit des adaptations linguistiques nées d'un changement de terroir qui transforment sa physionomie phonétique ; lorsque le terme onomastique est fixé par l'écriture, il peut lui arriver ou bien d'être simplement noté de façon inadéquate (les orthographe latino-romanes restaient encore bien flottantes), ou bien de subir toutes les fantaisies d'un scribe venu d'ailleurs et héritier d'une tradition scripturaire étrangère — ou encore préoccupé d'allonger les mots sur le parchemin ou la feuille de papier pour être payer davantage, sans compter toutes les possibles cacographies...

D'autre part, il est également difficile — et donc rare — d'assumer deux compétences presque antinomiques dans les faits, celle du « **romaniste** », spécialiste d'une ou plusieurs langues romanes, et celle d'un « **basquisant** » ou « **euskarologue** », versé dans le système d'un idiome certes entouré de « **romanité** » dans l'espace mais néanmoins totalement étranger aux variétés du gascon, de l'aragonais, du navarrais ou du castillan voisins.

C'est cependant le cas d'Hector Iglesias, auteur du présent ouvrage qui, comme thèse, lui a valu le titre de docteur. Par ses origines familiales, il s'est trouvé situé « **à cheval** » sur la frontière pyrénéo-cantabrique, et a donc eu l'occasion d'entrer en contact avec les deux univers qu'elle sépare et dont il a assimilé, de façon variable, les idiomes, du galicien au gascon en passant, bien sûr, par le basque. Ce livre est le fruit de l'attrait que toute cette mosaïque langagière a très tôt exercé sur lui. Mais c'est bien d'un éblouissement intellectuel qu'il s'agit ouvrant sur la réflexion et l'analyse, suscitant la recherche et attisant toutes les curiosités. Et Dieu sait si cette « **coexistence pacifique** » — ou presque — du basque et du roman fut riche en interférences entre

les deux partenaires, surtout du côté des sons et du vocabulaire, car les systèmes morphosyntaxiques sont, eux, à peu près imperméables les uns aux autres. Ces interactions sont anciennes, remontant pour beaucoup à l'Antiquité, et l'on ne saurait dire aujourd'hui d'une façon générale quel est l'acteur qui a eu plus d'influence sur l'autre.

Mais comme l'auteur a entrepris de fixer son « **état des lieux** » au XVIII<sup>e</sup> siècle, c'est essentiellement à l'écrit qu'il s'attache, encore que ses références comparatives aux données actuelles, écrites ou orales, ne manquent pas. Et selon l'exceptionnellement riche documentation qu'il a prise pour base — 10000 minutes notariales ! — le basque paraît avoir « **reculé** » depuis la côte au profit du gascon, puisque tel ou tel toponyme basque se situe aujourd'hui en terre gasconne. Et l'on sait gré à l'auteur d'avoir voulu rendre compte non seulement du sens des termes onomastiques, mais aussi en s'appuyant sur les auteurs les plus respectables et les plus sûrs (sa bibliographie ne compte pas moins de 563 titres !) — Achille Luchaire, R.-M. de Azkue, Pierre Lhande, Luis Michelena, Eugène Goyheneche, Jean-Baptiste Orpustan pour le basque, Gerhard Rohlfs, Simin Palay, Albert Dauzat pour le gascon —, de mettre toutes leurs étymologies à notre portée, qu'il s'agisse de termes basques ou de termes gascons. La phonétique du gascon et celle du basque ne se « **recourent** » pas souvent, encore qu'ici la seconde paraisse avoir exercé une certaine action sur la première (cf. par ex. le traitement des occlusives sourdes après nasale ou liquide, ou encore le statut des sifflantes et chuintantes — v. l'étrange, mais très vraisemblable étymologie de « **Chiberta** », qui remonterait à « **Gibraltar** » !)... On rencontre ainsi dans les développements « **diachroniques** » — ou sil l'on veut, historiques — une foule de phénomènes para-phonétiques extrêmement intéressants, dont l'auteur traite avec mesure et avec un heureux réalisme.

Cet ouvrage fera date, non seulement — du reste — parce qu'il traite d'un sujet particulièrement ardu et neuf, mais aussi parce qu'il ajoutera un titre à la bibliographie des travaux d'onomastique importants publiés en France, bibliographie franchement pauvre en comparaison de celle qui concerne les autres cantons de la linguistique. Que l'auteur en soit chaleureusement remercié, tant pour son précieux et double apport scientifique que pour l'exemple qu'il propose aux jeunes chercheurs. Car il y a encore beaucoup à faire, répétons-le, à la fois dans le champ de l'onomastique et sur les interférences basco-romanes.

**Jacques Allières**

Professeur émérite de l'Université de Toulouse II - Le Mirail.

## AVERTISSEMENT

Cet ouvrage est tiré d'une thèse de doctorat en Etudes Basques intitulée **Onomastique du secteur littoral de Bayonne-Anglet-Biarritz au XVIII<sup>e</sup> siècle** et comprenant, entre autres, quatre volumes — plus de 1200 pages — de transcriptions de milliers documents inédits, c'est-à-dire principalement des extraits de milliers d'archives notariales bayonnaises, biarrotes et angloises. A l'origine ce travail universitaire incluait également la liste nominative et, elle aussi, totalement inédite d'environ 2000 maisons de Biarritz, Anglet et Bayonne ainsi que de 12341 individus y ayant vécu au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle. Essentiellement pour des raisons de place et de coût, la transcription de ces documents d'époque, malgré l'indiscutable intérêt historique qui est le leur, n'a pu faire l'objet d'une publication dans le présent ouvrage.

## AVANT-PROPOS

Cet ouvrage constitue une version remaniée de notre thèse de doctorat nouveau régime préparée sous la direction du Professeur Jean-Baptiste Orpustan et sous l'égide de l'Université Michel de Montaigne-Bordeaux III et soutenue à la Faculté de Bayonne en avril 2000. Le présent travail a pour objet l'étude des noms de lieux et de personnes attestés au cours XVIII<sup>e</sup> siècle dans la région bas-aturlienne formée par les territoires historiques de Bayonne, Anglet et Biarritz afin que l'on puisse disposer d'une meilleure connaissance toponymique et anthroponymique de cet endroit à une époque charnière, le XVIII<sup>e</sup> siècle, époque au cours de laquelle auront lieu divers bouleversements politico-administratifs et s'esquisseront plusieurs changements démographiques qui affecteront cette région au cours des siècles suivants.

Le Pays Basque aquitain a fait l'objet de nombreuses études onomastiques qui ont eu essentiellement pour cadre l'époque médiévale. Les travaux, entre autres, d'Achille Luchaire, ceux de Luis Michelena, d'Eugène Goyheneche et de Jean-Baptiste Orpustan ont éclairé d'un nouveau jour bien des questions qui étaient jusque là restées dans l'ombre. Il n'existe pas cependant d'études toponymiques et anthroponymiques portant sur l'ensemble de ce territoire en ce qui concerne les Temps modernes, c'est-à-dire des travaux qui nous permettraient d'avoir une idée concernant la situation onomastique qui était celle de Bayonne et de ses environs au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Quelle était l'origine des patronymes portés par les Bayonnais, les Anglois et les Biarrots de cette époque ? Quel type de noms de baptême portaient-ils ? Quelle était la fréquence de leur apparition ? Quelle toponymie utilisaient-ils au quotidien ? Telles sont

les questions auxquelles nous tenterons de répondre au cours de cet ouvrage tout en ayant à l'esprit de la grande difficulté que représente l'étude de ces noms. Conscients également de la complexité qui est celle d'un domaine de la linguistique aussi ardu que peut l'être la science onomastique puisque celle-ci fait appel dans bien des cas à l'histoire, à la psychologie, à la sociologie, etc. A tel point qu'il a pu être dit, non sans quelque exagération comme le rappelle Albert Dauzat, que les noms de personnes et de lieux reflètent l'âme d'un peuple<sup>1</sup>.

Remémorons-nous enfin les dires d'Edouard Ducéré, qui à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, écrivait : « **Il y aurait un travail des plus curieux et des plus intéressants à faire si on voulait se charger de donner l'explication des noms des héritages des faubourgs de Bayonne qui se sont conservés à travers les siècles** »<sup>2</sup>.

Il est curieux que depuis personne n'ait songé à réaliser une étude exhaustive de ces noms. Nous espérons que le présent ouvrage, qui se veut encore plus ambitieux puisqu'il englobe également les anciennes paroisses de Biarritz, Anglet et Saint-Etienne d'Arribe-Labourd, contribuera, malgré toutes ses imperfections, à combler ce vide.

D'autre part, citer toutes les personnes et les institutions dont notre travail est tributaire serait relativement long. Il nous faut toutefois remercier vivement les employés de la Bibliothèque municipale de Bayonne et en particulier les bibliothécaires et archivistes Michèle Hippolyte, Evelyne Bacardatz, Josiane Dubert et Gilles Parent. Nous remercierons aussi Michel Pasut et Brigitte Dolhats, qui ont bien voulu relire les épreuves de cet ouvrage ainsi que les éditions Elkarlanean et l'historien Jean Goyhenetche pour l'aide apportée. Dire également notre reconnaissance aux membres du jury qui ont pris part à la soutenance : les professeurs Henrike Knörr et Ricardo Cierbide de l'Université de Vitoria-Gasteiz, notre directeur de thèse, le professeur Jean-Baptiste Orpustan qui nous a toujours guidé et orienté de la façon la plus amicale et enfin, et surtout, redire notre reconnaissance au professeur Jacques Allières pour tous les conseils, commentaires et suggestions, souvent inestimables, dont il nous a aimablement fait part.

Enfin, et puisque le sujet s'y prête manifestement, l'auteur de ces lignes ne peut s'empêcher d'avoir une pensée pour son enfance biarrote et, en particulier, pour la vieille ferme familiale d'Harcet sise à Biarritz, « **le plus joli village, écrivaient au début du XIX<sup>e</sup> siècle les officiers de Wellington, que l'on ait jamais vu** ».

---

<sup>1</sup> Dauzat, 3<sup>e</sup> édition 1988, **Traité d'anthroponymie française...**, p. 9.

<sup>2</sup> Ducéré, 1889, **Histoire topographique...**, Bayonne, cf. « **Les faubourgs...** », chap. XXII, T. III, p. 343.

## CHAPITRE I

# SITUATION LINGUISTIQUE DU TERRITOIRE ÉTUDIÉ

« Ils sont le long de la coste de la mer, ou bien esgarez & un peu avancez dans la montaigne, & s'appelloient anciennement Cantabri. Ils ont un langage fort particulier : & bien que le pays seul parmy nous qui sommes François, se nomme le pays de (sic) Basques, si est ce que la langue Basque s'estend beaucoup plus avant. Car tout le pays de Labourt, la basse & haute Navarre & une partie d'Espagne parlent Basque, & pour mal-aysé que soict le langage, si est ce qu'outre les Basques la plus part des Bayonnois, haut et bas Navarrois, & Espagnols circonvoisins, pour le moins ceux des lisieres, le sçavent »

Pierre de LANCRE, 1610

Avant de se lancer dans une étude onomastique de ce territoire, il n'est pas inutile de chercher à savoir quelle pouvait en être au XVIII<sup>e</sup> siècle la situation linguistique. En effet, on connaît peu, en tout cas fort mal, l'état linguistique qui fut celui de cette région par le passé étant donné que lorsque les premières cartes géo-linguistiques du Pays Basque furent réalisées au XIX<sup>e</sup> siècle, le secteur de Bayonne-Anglet-Biarritz n'appartenait pas au territoire bascofphone<sup>3</sup>. Le problème soulevé par l'existence de

---

<sup>3</sup> Bonaparte, *Carte des sept provinces basques montrant la délimitation actuelle de l'euscara et sa division en dialectes...*, 1863. On pourra consulter également : Oyharçabal, « Euskararen mugez... », *Iker-6*, pp. 349-366, article contenant plusieurs cartes. Toujours du même auteur : « Lehenbiziko inkesta geo-linguistikoak Euskal Herrian... », *Iker-7*, pp. 285-298.



populations gasconophones dans cette région du Pays Basque et dans la province du Guipuzcoa n'a pas pu être encore entièrement résolu, faute de documents satisfaisants<sup>4</sup>. Certains faits nous permettent de penser que les affirmations de Jacques Lemoine étaient quelque peu exagérées. D'après cet auteur, « **c'est par esprit de simplification que le qualificatif de 'Pays Basque' est appliqué à l'arrondissement de BAYONNE (...) En effet on sait bien que les villes de BAYONNE, la capitale, d'ANGLET, [et] de BIARRITZ [sont] gasconnes** »<sup>5</sup>.

Au début du siècle, Henri Gavel avait signalé qu'il s'était très probablement produit au « **Moyen âge un mouvement de migration d'éléments gascons vers les côtes basques** »<sup>6</sup> et ce jusqu'en Guipuzcoa, notamment Saint-Sébastien, Le Passage de Saint-Jean et Fontarabie<sup>7</sup>. D'après cet auteur, il est certain que Biarritz, et par conséquent indirectement Anglet, est « **devenu gascon de langue** », mais, poursuit-il, « **l'explication la plus probable de ce changement est un afflux de population nouvelle à un moment donné** »<sup>8</sup>. En effet, bien des problèmes subsistent et on ne saura probablement jamais, sauf découverte improbable de nouveaux documents, quelles furent la ou les dates ainsi que les causes exactes de ce changement linguistique<sup>9</sup>.

### **Recul géographique de la langue basque**

La difficulté consiste à dater de façon précise le phénomène de recul géographique qu'aurait subi, à travers les siècles, la langue basque dans ce territoire. Côté transpyrénéen, ce phénomène de recul linguistique peut être daté de manière plus ou

---

<sup>4</sup> Daranatz, 1939, « **Les Gascons...** », pp. 230-234. L'auteur y cite une bibliographie concernant le sujet.

<sup>5</sup> Lemoine, 1977, **Toponymie du Pays Basque-français...**, p. 283.

<sup>6</sup> Gavel, 1940, « **Colonies Gasconnes** », p. 55.

<sup>7</sup> Certains auteurs écrivent Fontarrabie.

<sup>8</sup> Gavel, 1940, « **Colonies Gasconnes** », p. 283.

<sup>9</sup> Il faut y voir probablement des raisons sociolinguistiques, complexes et mal connues, découlant très probablement des activités de pêche et de commerce qu'induisait la proximité de la cité bayonnaise, ville marchande et administrative où la présence du parler gascon parmi les élites marchandes devait être importante. La proximité d'un important centre urbain comme Bayonne a dû probablement jouer un rôle prépondérant dans la débasquisation puis postérieure gasconisation de cette région bas-aturlienne. A ce propos, on peut, à certains égards du moins, comparer cette situation de diglossie, voire de triglossie, et de régression de la langue basque avec le processus de débasquisation que connaissent certaines régions de Navarre.

moins sûre grâce notamment aux divers travaux d'auteurs<sup>10</sup> tels que le prince Louis-Lucien Bonaparte, Resurrección de Azkue, Luis Villasante, Angel Irigaray, Luis Michelena, Arturo Campión, Manuel de Lecuona, Juan Bautista Merino Urrutia, etc. La plupart des auteurs s'accordent cependant pour dire que les limites du basque se sont maintenues stables jusqu'à nos jours dans la partie cis-pyrénéenne du Pays Basque ; et cela malgré, semble-t-il, de légères avancées, voire dans certains cas reculs, expérimentés par la langue dans certains endroits<sup>11</sup>. Ces phénomènes propres au Nord du Pays Basque ont été étudiés, entre autres, par Pierre-Paul Broca, Jean Séguy<sup>12</sup>, André Tournier, René Lafon, etc.

Ce dernier point, c'est-à-dire la stabilité de la frontière linguistique du basque et du gascon, supposée de longue date — « **stationnaire depuis très longtemps** » et dépourvue, selon Pierre-Paul Broca<sup>13</sup>, « **d'une zone intermédiaire analogue à celle que l'on observe en Espagne** » —, a eu pour conséquence qu'aucun de ces auteurs n'ait ressenti la nécessité de dater de manière précise un quelconque recul de la frontière linguistique car, ajoutait Pierre-Paul Broca en 1875, « **dans le fait on ne connaît aucune localité où, de mémoire d'homme, l'une de ces langues ne ce soit substituée à l'autre** ». Néanmoins, bien des auteurs admettent souvent dans leurs écrits, comme étant quelque chose de « **fort probable** »<sup>14</sup> qu'autrefois le secteur littoral de Bayonne-Anglet-Biarritz était majoritairement bascophone.

### **Le témoignage de Picaud et ceux de Scaliger et de Cleirac**

Un des plus anciens témoignages connu mentionnant la région de Bayonne, et par conséquent indirectement les territoires de Biarritz et d'Anglet, est celui du pèlerin Aymeric Picaud<sup>15</sup> qui, dans un ouvrage du début du XII<sup>e</sup> siècle, écrit : « **Inde circa Portus Cisereos habetur tellus Basclorum, habens urbem Baionam in maritima versus VII<sup>m</sup> trionem** ».

Il paraît en effet certain que par son histoire, par sa géographie, surtout par son influence religieuse, littéraire et artistique, Bayonne a toujours été étroitement liée au

<sup>10</sup> Collección Auñamendi, 1966, **Geografía histórica...**, 2 vol.

<sup>11</sup> Tournier, 1952, « **Limites nord-est...** », p. 259 et 1953, « **Encore quelques mots sur les limites nord-est...** », p. 12.

<sup>12</sup> Séguy, 1964, « Basque et gascon dans l'atlas linguistique... », pp. 26-27

<sup>13</sup> Broca, 1875, **Origine et répartition de la langue basque...**, pp. 44-45.

<sup>14</sup> Broca, 1875, **Origine et répartition de la langue basque...**, p. 45.

<sup>15</sup> Vieillard, 1978, **Le guide du pèlerin de Saint-Jacques de Compostelle...**, pp. 20-21.

Pays Basque aquitain. Les plus anciens documents que nous possédons paraissent, au demeurant, unanimes sur ce point : outre le témoignage d'Aymeric Picaud, la Chronique de Turpin dit à la même époque, c'est-à-dire au XII<sup>e</sup> siècle : « **Baionam urbem Basclorum** », c'est-à-dire « **Bayonne la ville des Basques** » et en 1440, l'historien anglais Walsingham écrit, plus explicitement encore : « **Terram Basclorum cuicaput est civitas Bajonae** », c'est-à-dire « **la terre des Basques, dont la capitale est la cité de Bayonne** ».

Au XVI<sup>e</sup> siècle, le savant Scaliger<sup>16</sup>, né dans le voisinage des Pyrénées, nous livre également un témoignage sur le plurilinguisme des Basques :

« **Il faut que les Basques parlent quatre langues : françois, parce qu'ils plaident en françois au présidial de Bayonne<sup>17</sup>, et de là à la sénéchaussée d'acqs ; gascon pour le pays<sup>18</sup> ; basque et espagnol. C'est une langue estrange que le basque** ». En outre, cet auteur affirme qu' « à une demi-lieuë de Bayonne commence ce langage »<sup>19</sup>.

Pierre-Paul Broca<sup>20</sup> soutenait également que « **ce territoire, où se trouvent Biarritz et Anglet, appartenait autrefois au labourd (sic), terre basque** ». Et il ajoutait, à l'instar de René Lafon<sup>21</sup> au siècle suivant :

---

<sup>16</sup> **Scaligerana**, etc., Cologne, chez, \*\*\*M.DC.XCV., in-8°, p. 48 in Francisque-Michel, 1857, [1994], **Le Pays Basque...**, p. 8. Cela ne signifie pas nécessairement, comme le souligne Francisque-Michel, qu'autrefois le français, l'espagnol et le gascon étaient en Pays Basque aussi parlés que le basque puisqu'il est certain que le peuple labourdin était dans son immense majorité bascofphone. Mais cela confirme qu'à l'époque certains Labourdins, Bas-Navarrais et Souletins était probablement capable de parler plusieurs langues si la nécessité venait à se présenter.

<sup>17</sup> Endroit où le français est officiel depuis le début du XVI<sup>e</sup> siècle.

<sup>18</sup> Langue officielle du Labourd jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle.

<sup>19</sup> Une demi-lieuë équivalant approximativement à deux kilomètres, CNRS, Institut de la Langue Française de Nancy, **Trésor de la langue française**, 16 vol., 1971-1994, on peut supposer qu'en partant de Bayonne, c'est-à-dire probablement du quartier de la cathédrale puisqu'il a toujours été d'usage de prendre comme point de référence cet endroit, au XVI<sup>e</sup> siècle la langue basque devait donc être parlée **grosso modo** à partir des quartiers bayonnais de Marracq, de Lahubiague et de Beyris, puis, à partir de l'église Saint-Amand, du lycée **Villa Pia** et de la zone industrielle du Forum, jusqu'au rond-point d'Atchinette. En outre, cela ne signifie pas que dans la ville de Bayonne on ne parlait pas également basque, mais simplement qu'à une demi-lieuë de Bayonne la langue basque devait être utilisée, sinon de façon majoritaire, du moins très utilisée. Quant au quartier de Mousserolles, commençant **grosso modo** à un kilomètre de la cathédrale de Bayonne, il était encore bascofphone au XIX<sup>e</sup> siècle, du moins, d'après le prince Louis-Lucien Bonaparte, cf. Goyhenette, 1993, **Les Basques et leur histoire...**, p. 318, note 292.

<sup>20</sup> Broca, 1875, **Origine et répartition de la langue basque ...**, p. 45.

« A voir sur la carte la disposition des lieux, on est tenté de croire que la ligne basque devait autrefois suivre le cours de l'Adour jusqu'à son embouchure, et qu'elle a été ensuite refoulée par le béarnais. Cela est fort probable »<sup>22</sup>.

Au XVII<sup>e</sup> siècle, Cleirac, avocat au parlement de Bordeaux, dans son curieux ouvrage sur les coutumes de la mer<sup>23</sup>, met « **Biarri** » (sic) au premier rang pour ce qui est de la pêche à la baleine lorsqu'il mentionne « **Les Pescheurs de Capberton (sic) & du Plech, ou Boucau vieil [et] les Basques de Biarri, Gattari, Saint Iean Luz & Ciboure** ». Cleirac nous parle des « **Basques de Biarri** ».

---

<sup>21</sup> Lafon, 1962, « **La frontière linguistique...** », p. 288, souligne que « **les linguistes constatent que le gascon a forcé le passage de l'Adour et s'est répandu dans la partie nord du Labourd, de Bayonne à Biarritz. La frontière, ici, offre un aspect curieux : celui d'un arc de courbe d'une quinzaine de km, sur lequel trois dialectes basques, dont l'un est représenté par deux sous-dialectes, viennent converger : le labourdin proprement dit, le labourdin hybride, le b. nav. occidental et le b. nav. oriental** ». Dans un autre article, cf. « **Sur la place de l'aezcoan, du salazarais et du roncalais...** », in *Pirineos XI*, 1955, pp. 109-133 et également *Vasconiana in Iker* — 11, 1999, pp. 703-723, p. 713, René Lafon écrit : « **Enfin, la frontière linguistique basco-romane dans la région de Bayonne et de Biarritz présente un aspect curieux. Elle a la forme d'un arc de courbe qui va de l'Adour, en amont et tout près de Bayonne, à la côte, au sud de Biarritz. Or sur cet arc de courbe, long d'une quinzaine de kilomètres, viennent converger trois dialectes : le labourdin, à Ilbarritz et à Bassussarry ; le bas-navarrais occidental, en avant de Villefranque ; le bas-navarrais oriental, à Saint-Pierre-d'Irube, aux portes mêmes de Bayonne (voir croquis ci-dessous). Les linguistes ont besoins du concours des historiens pour expliquer cette configuration, la présence de dialectes bas-navarrais dans le Labourd, et surtout l'extension vers l'ouest, vers la côte, du bas-navarrais oriental, dont le domaine, dans son ensemble, est orienté sud-nord, comme celui du bas-navarrais occidental** ».

<sup>22</sup> Il ajoute : « **il est certain toutefois qu'elle est stationnaire au moins depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, puisqu'il existe une ordonnance de Charles IX, portant qu'à l'avenir les gens d'Anglet et de Biarritz ne seront plus admis à faire leurs actes publics en béarnais, et qu'ils seront tenus de les faire en français** ». Et afin d'étayer ses affirmations, il ajoute en bas de page que « **Thore, 1810, Promenade sur les côtes du Golfe de Gascogne, etc., Imprimerie A. Brossier, Bordeaux, p. 127, mentionne, en outre, une transaction passée, en 1525, entre le bourg d'Anglet et la ville de Bayonne, et écrite en langue gasconne, Francisque-Michel, Le Pays Basque, p. 3, en note, et comme la ville de Bayonne écrivait déjà ses actes en français, on peut conclure que le gascon était la langue du bourg d'Anglet** ». L'argumentation développée par Pierre-Paul Broca semble être mal fondée. Le fait que des actes publics, c'est-à-dire administratifs, aient été tenus, à une certaine époque, en pays de Labourd, d'être rédigés en latin, ou bien à une autre époque en gascon ou en français, ne signifie pas que les naturels du pays aient couramment parlé, à l'époque en question, latin, gascon ou français. En fait, il semblerait que ces auteurs ne fassent pas la distinction entre « **langue administrative** » et « **langue vernaculaire** ».

<sup>23</sup> Cleirac, 1671, *Les Us et Coutumes de la Mer...*, p. 119.

La difficulté étant ici de savoir quelle signification il donne à ce terme.

### **Signification du terme « basque »**

On a pour habitude d'accorder au terme « **basque** » une acception avant tout linguistique, mais il n'est pas sûr qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle il en fût de même. Cette question offre une certaine complexité. Jean Goyhenetche, dans l'un de ses ouvrages<sup>24</sup>, rappelle qu'« **aucune étude n'a été menée en Pays Basque sur 'l'espace perçu', 'l'espace vécu', leur place 'dans les représentations mentales'. Pour rester dans les Temps modernes plus proches, nous verrons dans l'étude préliminaire qui suit cette présentation générale que bien des auteurs perçurent à partir de Bayonne et des bords de l'Adour le pays des Basques, mais sans que personne ne se lançât dans une tentative de territorialisation linguistique** ».

Cela provient principalement du fait qu'on ne trouve pas jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle de documents cartographiques représentant des différences de langues : celles-ci n'étant, pendant longtemps, perçues que sous la forme de distinctions socio-culturelles. Il est néanmoins probable qu'au XII<sup>e</sup> siècle Bayonne était une ville majoritairement basque du point de vue « **ethno-linguistique** » ; c'est-à-dire qu'elle était peuplée essentiellement de bascophones, puisqu'au XII<sup>e</sup> siècle le vocable « **basque** » devait principalement désigner, comme le souligne Jean-Baptiste Orpustan, « **les 'bascophones' reconnus comme tels puisque le terme n'a alors aucune signification d'ordre administratif ou politique** »<sup>25</sup>.

Nonobstant, il se peut qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, le contenu sémantique du vocable « **basque** » n'ait pas été uniquement linguistique. Afin d'illustrer le propos, qui par certains aspects pourrait paraître abstrait, il suffit de citer en exemple le cas, entre autres, de la province espagnole des Asturies. La langue des Asturies est l'asturien, langue romane connue également sous le nom de « **bable** ». Mais cette langue ne recouvre pas l'ensemble du territoire asturien puisque c'est un fait connu que toute la partie occidentale des Asturies parle galicien. Or, les Asturiens galaïcophones ne seront jamais considérés, même par les galaïcophones de Galice, comme étant des Galiciens. Et les Asturiens galaïcophones ne se considéreront jamais, eux non plus, comme étant des Galiciens.

On se retrouve donc dans une situation où deux populations parlant la même langue, c'est-à-dire probablement issues de la même souche « **ethno-linguistique** », à savoir

---

<sup>24</sup> Goyhenetche, 1993, **Les Basques et leur histoire...**, p. 16.

<sup>25</sup> Orpustan, 1996, « **La toponymie basque...** », p. 27

des populations galaiques de l'époque romaine, ne se sentiront pas appartenir au même peuple<sup>26</sup>.

### **Jean Dalbarade : ministre de la Marine et commissaire des Colonies**

Dans le cas de la province basque du Labourd, le cas du célèbre marin de Biarritz Jean Dalbarade est également révélateur. Fils d'Etienne et de Marie Capdeville, il naquit le 31 août 1743 à Biarritz où son père, également natif de la paroisse, quoique d'après certains auteurs il eût vu le jour à Ascain, exerçait comme régent. Le grand-père paternel de Jean Dalbarade était un certain Michel Dalbarade, sieur adventice de la maison biarrote de « **Moussempes** ». Le nom de baptême, ainsi que celui de famille, de sa grand-mère biarrote et paternelle ne sont pas connus<sup>27</sup>.

Jean Dalbarade connut une carrière exceptionnelle puisqu'il fut nommé Chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis en 1787, ministre de la Marine et commissaire des Colonies en 1794, contre-amiral en l'an II, « **Commandant des Armées du Port de Lorient** » et chevalier de la Légion d'honneur par le Gouvernement des Cent-Jours. En admettant qu'il était gasconophone — et en dehors du fait qu'il était francophone — et qu'il n'était pas bascophone, ce qui n'est pas prouvé, mais qui est tout à fait plausible, il est curieux de noter qu'il signait de la manière suivante : d'Albarade, en 1791 ; Chevalier d'Albarade, en 1794 ; à nouveau Dalbarade puis, après la période révolutionnaire, d'Albarade, se disant « **basque** »<sup>28</sup>.

Que pouvait signifier dans la bouche du contre-amiral Jean Dalbarade, ministre de la Marine, commissaire des Colonies et « **Commandant des Armées du Port de Lorient** », le terme « **basque** » par lequel il se définissait ?

Il n'existe, semble-t-il, que deux possibilités : ou bien le contre-amiral Dalbarade attribuait à ce terme une signification linguistique étant donné qu'il se considérait basque parce qu'à l'origine il appartenait à une communauté linguistique distincte de la française, et qu'il en avait conscience, ou bien il accordait au terme « **basque** », non pas une acception « **ethno-linguistique** » — à la mode dans les milieux bascophiles surtout à partir de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle — et cela indépendamment du fait qu'il fût ou non bascophone, mais au contraire une signification administrative.

Autrement dit, il se considérait basque parce qu'il était originaire de Biarritz, parce que depuis toujours cette paroisse relevait administrativement du pays et bailliage de

---

<sup>26</sup> Viaut, 1992, « L'asturien... », **Lengas, revue de sociolinguistique**, pp. 7-35.

<sup>27</sup> Darrigrand & Lassus, 1997, **Biarritz, ses marins....**, p. 70.

<sup>28</sup> Darrigrand & Lassus, 1997, **Biarritz, ses marins....**, p. 71.

Labourd, et parce que ce pays, le Labourd, pays d'Etat, faisait partie du pays des Basques. Cette dernière hypothèse est la plus probable.

En outre, cela ne signifie pas qu'il n'était pas par ailleurs bascofphone — il passa toute son enfance et jeunesse à Hendaye — et qu'il ne se sentait pas basque d'un point de vue « **ethno-linguistique** », puisque c'est un fait connu, au demeurant d'une grande banalité, que le fait de porter des patronymes romans, ici Dalbarade et Capdeville, ne prouve en rien que l'individu qui les porte ne soit pas bascofphone d'origine.

Cet exemple du Biarrot Dalbarade tendrait peut-être à montrer, comme nous le verrons par la suite, qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, les individus issus des communautés gasconophones installées dans des paroisses labourdines telles que Bassussarry, Arcangues, Arbonne, Bidart, Biarritz et Anglet ne se sentaient pas gascons, mais au contraire basques : ils se considéraient, et ils étaient vraisemblablement considérés hors du pays, comme des ressortissants du Labourd qui constituait un Pays Basque parmi tant d'autres, c'est-à-dire qu'ils étaient considérés comme étant des Basques.

#### **L'Angloy Pierre Brun : « Chasseur basque »**

Le 21 messidor an VIII, un Angloy nommé Pierre Brun fait appel aux services d'un notaire bordelais, ville où il se trouve à l'époque. L'acte notarié<sup>29</sup> le présente comme suit :

**« A Comparu le C<sup>n</sup> Pierre Brun Chasseur basque compagnie n° 3 (...) Lequel constitue pour Son mandataire General, et Special le C<sup>n</sup> Bernard Banquet dem<sup>t</sup> a Anglet departement de Basse pyrenées ».**

Le citoyen Pierre Brun, au-delà de l'aspect purement linguistique, puisqu'il est difficile de savoir s'il était bascofphone ou bien gasconophone, voire les deux, semble se considérer — et être considéré — comme étant basque, mais le fait que cette compagnie (placée sous les ordres du Baïgorrien Harispe) n'était pas exclusivement composée d'individus (bascofphones ou non) originaires du Pays Basque ne permet pas de savoir quelle acception l'on doit donner ici au terme « **basque** ». Cependant, il est probable que l'expression devait être ici déconnectée de toute signification « **ethno-linguistique** » et même territoriale.

Un autre acte notarié<sup>30</sup> du 27 messidor an VIII dressé, quant à lui, à Anglet mentionne également cet habitant d'Anglet :

---

<sup>29</sup> Minute notariale III E 4753, fonds Pierre-Florentin Dhiriart.

<sup>30</sup> Minute notariale III E 4753, fonds Pierre-Florentin Dhiriart.

**« à Comparû Le Cit<sup>n</sup> Bernard Lab<sup>r</sup> prop<sup>re</sup> de la maison de coutry de Cette Commune [d'Anglet] y Demeurant, Lequel agissant au nom et comme fonde de pouvoir du Cit<sup>n</sup> pierre Brun chasseur basque compagnie n° 3 du 1<sup>er</sup> Bataillon en garnison au chateau trompette de Bord<sup>x</sup> prop<sup>re</sup> de la maison appelée Brun de Cette Commune ».**

### **Les notaires biarrots Jean et Bertrand de Planthion**

M<sup>e</sup> Jean de Planthion, notaire de Biarritz et syndic général du pays de Labourd entre 1708 et 1714<sup>31</sup>, était marié à Jeanne de Pouy et avait son étude dans la paroisse bascofone d'Arbonne. Il mourut à Biarritz le 15 septembre 1729 et y « fut enterré dans le porche de l'église de Saint-Martin »<sup>32</sup>.

Premier jurat de la paroisse de Biarritz, entre autres, en 1686, 1692 et 1708, il était le fils de « pierre de planthion Sergent Royal Immatriculé au Siege du Sen<sup>al</sup> de la ville D'ax, Residant et domicilié en la paroisse de biarritz au bailliage de labourt, maison appelée de pinane »<sup>33</sup>. La mère de Jean de Planthion était, d'après Alfred Lassus, Marie Sapataguindéguy, née à Biarritz de Joannis de Déguay, lui-même étant le fils de Joannes Sapataguindéguy<sup>34</sup>, fermier de la boucherie de la paroisse de Biarritz en 1694, et de Marie de Hiriart, sieur et dame de la maison biarrote de Pinane.

<sup>31</sup> Yturbide, 1910, « **Les syndics généraux...** », pp. 169-180.

<sup>32</sup> Laborde, Joseph, 1905, **Le Vieux Biarritz**, p. 60.

<sup>33</sup> III E 3757, 17 juin 1690.

<sup>34</sup> Darrigrand, & Lassus, 1997, **Biarritz, ses marins....**, pp. 31, 70 et 231. D'après ces deux auteurs, le nom de famille « **Sapataguindéguy** », nom basque issu de **zapata + -gin + -(d)egi**, « demeure du cordonnier », aurait été raccourci. Toutefois, d'après Joseph Laborde, 1905, **Le Vieux Biarritz**, p. XXIV, en 1694, époque à laquelle « **Joannes de Sapataguindéguy** » était fermier de la boucherie, un certain « **estienne de deguy** » figurait déjà dans la liste des députés de la paroisse de Biarritz, ce qui ne paraît pas favoriser cette hypothèse. Quoi qu'il en fût, d'après Alfred Lassus, 1999, « **Les syndics généraux...** », p. 38, Jean Planthion « **était le fils de Pierre de Planthion, sergent royal, né à Arcangues, et de Marie de Sapataguindéguy, cette dernière née à Biarritz de Joannis et de Marie de Hiriart, sieur et dame de la maison Pinane. Jean de Planthion contracta mariage le 15 juillet 1693 avec Jeanne de Pouy, fille de Bertrand de Pouy, et de Marie d'Etchepare (dite aussi Marie de Gastellour), sieur et dame de la maison Pouy d'Arbonne. Il était notaire de Biarritz et aussi de la paroisse d'Arbonne et, en outre, juge de ce dernier village où il résidait en la maison Pémartin, qu'il avait acquise. Mais il demeurait principalement à Biarritz, maison Pinane. A sa diligence, fut imprimé en 1713 par Fauvet, l'Inventaire et Description des Privilèges, Règlements, Impositions, Surcharges, autres aventures et Titres qui regardent le général et Habitans du Païs de Labourt, après toutes les découvertes qu'on a pû faire. Il s'agissait de l'inventaire des archives détenues au siège du Biltzar** ».



Le fait de constater que le Biarrot Jean de Planthion était le syndic général du pays de Labourd, qu'il avait son étude à Arbonne et qu'il dressait une quantité considérable d'actes notariés dans des paroisses bascophones telles que Bassussarry, Arbonne, Arcangues, Ahetze, Saint-Pée-sur-Nivelle, etc., laissait déjà supposer que celui-ci était bascophone. Mais il existe un document qui nous le montre : il s'agit d'un acte notarié dressé par Jean de Planthion où apparaît une phrase en basque écrite par lui. C'est d'autant plus remarquable qu'il s'agit, sauf erreur, de la seule minute notariale connue de Jean de Planthion, parmi les centaines et les centaines qui furent dressées et signées par lui, où apparaît une phrase en langue basque :

**« Extrait du contrat de mariage D'entre michel morin heritier de la maison de cinquans du lieu de Biarrits, et marie Duvignau fille de la maison Dalacolats du lieu D'arbonne En datte du vingt Septieme du mois de Janvier 1744 ; Retenu par le no<sup>re</sup> Soussigné [Planthion] (...) Constitution de rente de 7<sup>L[ivres]</sup> 10<sup>S[ols]</sup> Pour m<sup>e</sup> Michel D'astarits pretre docteur en theologie [de Saint-Pée-sur-Nivelle] Contre Joannes Duvignau m<sup>e</sup> de la maison D'alacolats D'arbonne, ARBONA. D'ALACOLAT'SEN URTHARILAREN-LEHENEAN. 7 Libera 10 Sos ».**

Cette courte phrase écrite en majuscule et en langue basque prouve qu'il maîtrisait la langue.

La traduction est : **« ARBONNE. DANS [la maison] D'ALACOLAT'S LE PREMIER-JANVIER. 7 Livres 10 Sols ».**

Une telle phrase implique nécessairement une bonne connaissance de la langue basque. Son fils, Bertrand de Planthion<sup>35</sup>, fut également notaire, entre autres, de Biarritz. Il habita Arbonne et occupa la charge de notaire de 1729 à 1783. Entre 1745 et 1751, il fut également syndic général du pays de Labourd<sup>36</sup>.

Les archives notariales dressées par lui contiennent un seul acte d'inventaire écrit en basque et réalisé probablement à la suite d'un décès. Malheureusement, il n'est ni daté,

---

<sup>35</sup> Toujours d'après Alfred Lassus, 1999, « **Les syndics généraux...** », p. 39, Bertrand de Planthion naquit « **vers 1706, à Biarritz (ou peut-être à Arbonne), il était fils de Jean de Planthion (qui fut syndic de 1708 à 1714) et de Jeanne de Pouy, sieur et dame des maisons Pinane de Biarritz et Pémartin d'Arbonne. Son rôle de Syndic cessa avant 1751, car il avait un successeur en 1749. Il épousa Jeanne Garrin, fille de Jean et de Domingos de Hiriart, et soeur de Michel Garrin, aussi notaire, et seigneur de la noble maison de Donne Marie (ou Sainte-Marie) de Bidart. Bertrand de Planthion fut maître des maisons Denitz et Salha d'Arcangues, paroisse dont il fut, outre celle de Biarritz, notaire de 1729, date du décès de son père, à 1783** ».

<sup>36</sup> Yturbide, 1910, « **Les syndics généraux...** », p. 179.

ni signé<sup>37</sup>. Bien que nous ne puissions l'affirmer, il est pourtant probable que cet acte est de Bertrand de Planthion.

On peut y lire, entre autres : « **Piarres chumeren mublien eta botigare Contuiac dire hauc** »<sup>38</sup>, etc.

### **L'Angloy Joannes de Martiquet**

Le 9 septembre 1725, un Angloy du nom de « **Joannes de Martiquet** », forgeron et maître de la maison d'Anglet appelée Beaulieu (le frère de ce dernier étant quant à lui maître de la maison de Villefranque appelée « **Lechoueder** »<sup>39</sup> < **Lekueder**, c'est-à-dire « **Beaulieu** » en basque) signa un contrat d'affermage avec le notaire bayonnais « **Laurens de Lesca** »<sup>40</sup>.

Ni le notaire, ni le paroissien d'Anglet n'ont un nom de famille basque. Pourtant, le notaire de Bayonne est obligé de traduire oralement en basque l'acte notarié puisque celui-ci signale à un moment donné que ledit contrat a été « **Expliqué Et donné a Entendre en langue Vulgaire basque** ». Cela implique nécessairement que l'Angloy était bascophone monolingue, le notaire étant quant à lui au moins bilingue et même probablement trilingue : français, basque et gascon.

### **Le vocable « larrain »**

Le 10 mars 1748, l'assemblée de la communauté d'Anglet<sup>41</sup> emploie à un moment donné le terme **larrain** : il s'agit d'un mot basque signifiant « **terrain inculte (parfois clos) proche de la maison** »<sup>42</sup>, ce qui au demeurant ne prouve pas que les habitants

---

<sup>37</sup> Minute notariale III E 4758.

<sup>38</sup> La traduction serait : « **Ceux-ci sont les comptes des meubles et de la boutique de Pierre le petit (= Piarresume)** ». Le terme **botiga**, « boutique » (au sens de magasin avec, toutefois, une connotation péjorative) n'est cité ni par Azkue ni par Lhande. Le seul à le citer est Pierre Lafitte, 1953, **Lexique français-basque**, Bayonne, en collaboration avec A. Tournier, p. 49. Le dictionnaire de Xabier Kintana et Piarres Xarriton, 1997, **Hiztegia euskara-frantsesa / frantsesa-euskara**, Elkar, p. 43, cite la forme **botika**, « droguerie, pharmacie, boutique, bazar, remède, médicament » qui en est une variante.

<sup>39</sup> Le digramme **-ch-** ne représente pas ici le son **ch** de **cheval**, mais **/k/** ou **/kʰ/** aspiré.

<sup>40</sup> Fonds Larraldia, carton S.9, 3<sup>e</sup> chemise, n° 18, 9-9-1725, archives du Musée Basque, Bayonne. Ce document, extrêmement intéressant et jusqu'à présent, semble-t-il, unique en son genre, du moins, en ce qui concerne le XVIII<sup>e</sup> siècle, a été découvert en avril 2000 par l'historien Jean Goyheneche qui nous l'a aimablement communiqué.

<sup>41</sup> Archives municipales d'Anglet, BB1 et BB2.

<sup>42</sup> Orpustan, 1999, **La langue basque...**, p. 67.

d'Anglet étaient à l'époque bascophones. Cela étant, les paroissiens — ou tout au moins le greffier de la communauté qui rédigeait le compte rendu des délibérations — employaient manifestement un vocable basque lorsqu'ils étaient amenés à désigner une pièce de terre commune.

#### « **Le gascon** » et « **Lougascon** »

En 1730, dans un recensement bayonnais que nous mentionnerons par la suite<sup>43</sup> et dans lequel sont cités le surnom de plus de 200 Bayonnais, deux d'entre eux sont surnommés de la même façon : l'un « **Le gascon** » et l'autre « **Lougascon** ». Il s'agit de « **Jean Jude d<sup>t</sup> Lougascon tailleur et Sa femme** » et de « **Martin Miremont d<sup>t</sup> Le gascon emballeur Sa femme et 2 enfants** ».

Ce fait, au-delà de son aspect apparemment anecdotique, entraîne aussitôt dans son sillage une difficulté : si une majorité de Bayonnais étaient, voire se considéraient, gascons, autrement dit si la majorité des voisins de ces deux Bayonnais étaient gascons, pourquoi ces deux derniers étaient-ils alors affublés par ce même entourage — bayonnais lui aussi et supposé gascon — du terme « **gascon** » ?

Dans un endroit peuplé de Bourguignons, les autochtones ne surnommeront pas un individu du lieu « **le Bourguignon** » étant donné que l'entourage est déjà bourguignon. Cela n'aurait pas de sens et irait en outre à l'encontre de toutes les règles connues de la science onomastique. Aussi la logique n'appelle qu'une seule réponse. Et la seule qui est cohérente dans le cas présent ne peut être que celle-ci : les Bayonnais semblaient opérer une distinction sémantique entre le vocable « **gascon** » et vraisemblablement, mais ici il ne peut en revanche s'agir que d'une supposition puisque cela ne nous est pas précisé, le terme « **bayonnais** » — à moins qu'il ne se fût agi du terme « **basque** ».

Les Bayonnais ne se voyaient vraisemblablement pas « **gascons** » et cela expliquerait pourquoi ces deux Bayonnais se sont retrouvés affublés d'un tel surnom. Cela étant, il est difficile de savoir quelle acception avaient pour les gens du XVIII<sup>e</sup> siècle les termes « **gascons** » / « **bayonnais** » / « **basque** ».

Et bien que nous ne puissions, il est vrai, l'affirmer, il est hautement probable que ces termes revêtaient, comme nous l'avons déjà vu dans le cas du Biarrot Dalbarade, une signification administrative plutôt qu'« **ethno-linguistique** ».

---

<sup>43</sup> cf. 1<sup>er</sup> partie, chap. II.

Aussi curieux et paradoxal que cela puisse paraître à un individu de notre époque, il devait exister au XVIII<sup>e</sup> siècle à Bayonne des individus gasconophones qui... ne se sentaient pas gascons, bien qu'ils fussent de langue et de culture gasconnes !

De même, les Labourdins gasconophones de l'époque — et il devait être plus nombreux qu'on ne le croit d'ordinaire — devaient se considérer et être considérés, cela a déjà été dit, comme étant des Basques, le terme « **basque** » devant probablement être ici aussi considéré dans son acception administrative et par conséquent être déconnecté de toute connotation « **ethno-linguistique** ».

Il est en effet difficile pour un individu du XX<sup>e</sup> siècle d'imaginer quelle pouvait être la perception de la réalité d'un homme du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Pour ce qui est des Temps modernes, il faut citer les nombreux étrangers<sup>44</sup> qui, par le passé, décrivent les mœurs, les us et les coutumes des habitants des sept provinces du Pays Basque.

La grande majorité de ces témoignages s'étale du XV<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle. Ils sont le fruit de voyageurs britanniques, nord-américains, allemands, italiens, flamands (Belges et Hollandais), tchèques et slovaques et, bien entendu, français.

Parmi ces derniers, citons au XVII<sup>e</sup> siècle : Brunel, Bertaut, Madame d'Aulnoy, etc. et pour le XVIII<sup>e</sup> siècle : le pèlerin Manier en 1726 et Coste d'Arnobat.

Nonobstant, excepté dans deux cas, c'est-à-dire le témoignage, au XVI<sup>e</sup> siècle, du savant Scaliger et celui du juge Pierre de Lancre, il ne semble pas exister parmi ces témoignages d'éléments qui nous permettent de savoir avec quelle était la langue des habitants du territoire de Bayonne-Anglet-Biarritz.

### **Le témoignage du juge Pierre de Rostéguy, sieur de Lancre**

Au début du XVII<sup>e</sup> siècle, Pierre de Lancre<sup>45</sup>, de son vrai nom Pierre de Rostéguy, un juge bordelais, conseiller au Parlement de Bordeaux et commissaire de la chambre ardente chargé de persécuter la sorcellerie dans le Labourd, traça une esquisse des mœurs des Labourdins peu élogieuse : gens « **rustiques, rudes & mal policez** »<sup>46</sup>, « **oisifs & faineans** »<sup>47</sup> qui « **se iettent presque tous à cest inconstant exercice**

<sup>44</sup> Mitxelena, E., 1942, **Viajeros extranjeros...**, Buenos-Aires.

<sup>45</sup> Lancre, P. de, 1612-13, **Tableau de l'inconstance ...**, Principaux extraits concernant le Pays Basque, annotés par Henri Gavel, **BMB**, n° 15, 1938, pp. 131-231.

<sup>46</sup> Lancre, P. de, 1938, **Tableau...**, Livre I, discours II, **BMB**, p. 147.

<sup>47</sup> Lancre, P. de, 1938, **op. cit.**, p. 149

**de la mer, & mesprisent ce constant labeur & culture de la terre »<sup>48</sup>. Et qui, de surcroît, toujours d'après notre juge, « pour la moindre grotesque qui leur passe devant les yeux, vous courent sus, & vous portent le poignard à la gorge »<sup>49</sup>.**

Pierre de Lancre, bien que d'origine basque puisque son grand-père était originaire de Juxue en Basse-Navarre, semble peu apprécier les Basques qu'il traite en termes peu flatteurs<sup>50</sup>. Toutefois, sa description du pays se révèle intéressante étant donné qu'il nous renseigne sur la situation linguistique de la contrée aux environs des années 1608-1610 :

**« Le pays de Labourt est un bailliage composé de vingt sept parroisses, aucunes desquelles font quelque commerce & négociation, & pour estre le pays populeux, ils sont tenus au moindre son de tambourin qui soit sur la frontiere où ils sont logez, de secourir le Roy de deux mille hommes, & cependant & par provision, il y a une compagnie de mille hommes en pied, comme les milices d'Italie, desquels est Capitaine le Baillif ».**

Il ajoute :

**« Ils sont le long de la coste de la mer, ou bien esgarez & un peu avancez dans la montaigne, & s'appelloient anciennement Cantabri. Ils ont un langage fort particulier : & bien que le pays seul parmy nous qui sommes François, se nomme le pays de (sic) Basques, si est ce que la langue Basque s'estend beaucoup plus avant. Car tout le pays de Labourt, la basse & haute Navarre & une partie d'Espagne parlent Basque, & pour mal-aysé que soict le langage, si est ce qu'outre les Basques la plus part des Bayonnois, haut et bas Navarrois, & Espagnols circonvoisins, pour le moins ceux des lisieres, le sçavent »<sup>51</sup>.**

D'après cet auteur tout au moins, un personnage peu enclin à la fantaisie, « **tout le pays de Labourt** » et « **la plus part des Bayonnois** » parlaient basque, Biarritz et Anglet étant, depuis les origines, des paroisses du pays et bailliage de Labourd.

<sup>48</sup> Lancre, P. de, 1938, **op. cit.**, p. 148.

<sup>49</sup> Lancre, P. de, 1938, **op. cit.**, pp. 147-148.

<sup>50</sup> D'après Julio Caro Baroja, Pierre de Lancre devait se sentir gascon, 1992, **Brujería vasca**, p. 152, être fortement imprégné de culture française et ne pas savoir le basque, ce que semble par ailleurs confirmer le fait qu'il fait appel à des interprètes pour se faire comprendre des Labourdins, Caro Baroja, 1992, **Brujería...**, pp. 149-226. A un moment, Pierre de Lancre écrit : « **la figue, que nous appelons en Gascogne la higüe** », Francisque-Michel, [1857], 1994, **Le Pays Basque...**, p. 173, ce qui semble indiquer que non seulement il se sentait gascon (et français), mais de surcroît qu'il était probablement gasconophone.

<sup>51</sup> Lancre, P. de, 1938, **Tableau...**, **BMB**, p. 146, Livre I, discours II.

### **Les femmes d'Anglet**

Puis, Pierre de Lancre décrit les Basquaises du Labourd.

Ce juge, qui croyait voir le démon partout et tout particulièrement chez les Labourdines, usant et abusant parfois, comme le rappelle Francisque-Michel<sup>52</sup>, d'un langage pour le moins curieux chez un magistrat ayant pouvoir de vie et de mort sur ses contemporains, écrit :

**« En fin c'est un pays de pommes : elles ne mangent que pommes, ne boyvent que ius de pommes, qui est occasion qu'elles mordent si volontiers à cette pomme de transgression, qui fist outrepasser le commandement de Dieu, & franchir la prohibition à nostre premier pere »<sup>53</sup>.**

Et afin d'illustrer son propos concernant les Basquaises du Labourd par un exemple concret, il cite les femmes d'Anglet... Il les considère donc comme étant des Basquaises, sinon le passage qui suit est difficilement compréhensible :

**« Ce meslange de grandes filles & ieunes pescheurs qu'on voit à la coste d'Anglet en mandille & tout nuds au dessous, se pesle-meslant dans les ondes, fait que l'Amour les tient à l'attache, les prend par le filet, les convie de pescher en cette eau trouble & leur donne autant de desir qu'elles ont de liberté & de comodité, s'estant mouillées par tout, de s'aller seicher dans la chambre d'amour voisine, que Venus semble avoir planté pour cette seule occasion tout exprés sur le bord de la mer »<sup>54</sup>.**

On ne peut savoir si Pierre de Lancre les considère d'origine basque parce qu'il s'agit de femmes bascophones ou simplement parce qu'elles sont originaires d'une paroisse, Anglet, située dans un des pays appartenant aux Basques, c'est-à-dire ici le Labourd.

Quoi en soit, il est toutefois certain qu'il ne fait aucune distinction entre les habitants d'Anglet et ceux des autres paroisses basques **« du pays de Labourt »** car, un peu plus loin, il ajoute :

**« Adioustons-y l'adresse & agilité qu'ils ont à Anglet, Bidart & autres lieux semblables, lors que les hommes de tous aages & les femmes & filles se tenans à cette corde & filé de pescheurs vont comme se presenter au dieu**

---

<sup>52</sup> Francisque-Michel, [1857], 1994, **Le Pays Basque...**, p. 170.

<sup>53</sup> Lancre, P. de, 1938, **Tableau...**, Livre I, discours II, **BMB**, p. 162.

<sup>54</sup> Lancre, P. de, 1938, **op. cit.**, p. 162.

**Neptune, & accueillir ces grands bouillons d'eau, dans lesquels à mesme instant ils se iettent sans rien apprehender ny reconnoistre »<sup>55</sup>**

#### **Bayonne « ville capitale » et bascofone**

**a)** Pierre de Lancre affirme également, on l'a vu, qu'à l'époque « **la plus part des Bayonnois** » étaient de langue basque et il considère même « **Bayonne comme ville capitale dont tout le reste** [du pays de Labourd] **puize l'exemple** »<sup>56</sup>. Josette Pontet-Fourmigué rappelle que « **la plupart des dictionnaires historiques, [et] les agents du pouvoir royal eux-mêmes désignèrent Bayonne comme 'la capitale du pays de Labourd'** »<sup>57</sup>. Les agents du pouvoir royal ainsi que les dictionnaires historiques n'étaient manifestement pas les seuls à considérer que Bayonne était la capitale historique de cette province basque.

**b)** Les Bayonnais eux-mêmes semblaient en être convaincus puisqu'au XVI<sup>e</sup> siècle, le roi de France, Charles IX, prend acte, au mois de janvier 1567, d'une requête formulée par les Bayonnais :

**« Les Suppliants** [les Bayonnais] **nous ont tres humblement fait requerir ordonner que comme Cappitale Ville dud. pays de Labourt Consistant en trente quatre ou trente cinq parroisses La Jurisdiction de Bayonne Soit estendus (sic) par tout Led. pays** »<sup>58</sup>.

**c)** Quelques années plus tard, en 1585, les archives de Bayonne font état de l'existence d'un conflit entre la Communauté de Bayonne et le Baron d'Espelette :

**« On fera poursuivre contre le Baron d'Espelette, Abbé de cette paroisse, qui a empeche des Bayonnois d'aller les premiers a l'offrande des messes nouvelles du Pays de Labourt, comme c'était leur droit en qualité de bourgeois d'une ville capitale et episcopale** »<sup>59</sup>.

**d)** Au XVI<sup>e</sup> siècle, Garibay (1533-1599) écrivait déjà, à propos des dialectes basques : « **[O]y dia se entienden con mucha dificultad el vezino de Vilbao (sic) y el de Bayona, con hablarse en ambos pueblos principales esta lengua**

<sup>55</sup> Lancre, P. de, 1938, **op. cit.**, p. 165.

<sup>56</sup> Lancre, P. de, 1938, **op. cit.**, p. 161.

<sup>57</sup> Pontet-Fourmigué, 1990, **Bayonne, un destin de ville moyenne...**, pp. 482-483, 486-487.

<sup>58</sup> « **Pattâtes pour amplifier La Jurisdiction de la Ville de Bayonne** », année 1567, archives municipales de Bayonne, cote FF.420, n° 12.

<sup>59</sup> Archives municipales de Bayonne, 29 juillet 1585, cote BB. II, p. 400.

[basque] »<sup>60</sup>, c'est-à-dire : « **De nos jours les habitants de Bilbao et ceux de Bayonne éprouvent beaucoup de mal à se comprendre [en basque], bien que la langue basque soit utilisée dans ces deux endroits** ».

e) Une carte du géographe Cassini situe également Bayonne « **dans la province de Labour au païs des Basques au Roy** », l'intitulé complet étant « **BAYONNE Ville forte et Port de Mer sur l'ocean située au Conflans des Rivier<sup>s</sup> de l'Adour et de la Nive a 43 degrez 45 minuté de Latitude et 18 degrez 30 minutes de Longt<sup>s</sup> dans la province de Labour au païs des Basques au Roy** »<sup>61</sup>.

f) Une enquête linguistique menée en 1806-1807 par Charles Coquebert de Montbret<sup>62</sup>, étude réalisée sous l'égide du ministre de l'Intérieur Champigny, mentionne également qu'à Bayonne « **le petit peuple** »<sup>63</sup> emploie le basque.

### **Anecdotes linguistiques et autres**

Parfois de simples anecdotes apparemment insignifiantes peuvent être révélatrices des habitudes, entre autres, linguistiques de certaines populations. Voici pêle-mêle quelques exemples :

a) Au début du XVII<sup>e</sup> siècle, le 5 octobre 1602, eut lieu à Bayonne-Notre-Dame le baptême d'un nouveau-né dont les parents étaient les Biarrots « **estienne de ferrando** » (forme issue du basque **(H)errando**, « Fernando, Hernando, Fernand » comme dans **Hernandorena, Hernandotegui, Errandonea**, etc.) et de Jeanne Dauriotz (ou **Oriotz**). Le parrain et la marraine furent Jean Dubroca et Marie de Hiriart,

<sup>60</sup> Urquijo, 1976, « Refranes en bascuence... », **RIEB**, XXVII, pp. 553-554.

<sup>61</sup> Ech. 1:7 800, dim. 21 × 33 cm, archives départementales des Pyrénées-Atlantiques, cote 5 Fi 44.

<sup>62</sup> Oyharçabal, « Euskararen mugez... », **Iker-6**, pp. 349-366, article contenant plusieurs cartes. Toujours du même auteur : « Lehenbiziko inkesta geo-linguistikoak Euskal Herrian... », **Iker-7**, pp. 285-298.

<sup>63</sup> Goyhenetche, 1997, **Les Basques et leur histoire...**, p. 318, note 35. En outre, quelques indices nous laisseraient penser que la langue basque était encore employée à Biarritz au XIX<sup>e</sup> siècle. En effet, en 1837, le propriétaire de la très ancienne maison de « **Bonne** » surplombant l'actuel Port-Vieux (ancien « **port du Hart** ») s'appelait Jean-Baptiste Bapsères dit « **Guïçon de Bonne** », où il est clair que « **Guïçon** » signifie « **homme** » en basque, cf. Rousseau, M. & F. (+), 1990, **Biarritz-Promenades**, p. 130. En 1837, le Biarrot Jean Larmanne, propriétaire de la maison « **Etchenic ou Mendiboure** » (actuel plateau de l'Atalaye, aujourd'hui « **villa Nartusenía** » et « **villa Nartus** », n° 7, n° 8 et n° 9), gendre et successeur de « **Jean Etchenic dit Mendiboure** » était surnommé « **Maneche** », c'est-à-dire **Jean** en basque, Rousseau, M. & F. (+), **Biarritz-Promenades**, p. 112.



tous deux également originaires de la paroisse de Biarritz et « **ayant porté un petit chandelon retenu à la façon des Basques** »<sup>64</sup>.

**b)** Vers les années 1670, un Breton originaire d'Audierne et appelé « **Herve Guevel** »<sup>65</sup> — nom breton signifiant « **jumeau** »<sup>66</sup> — s'établit à Biarritz où il épousa « Marie Duboscq », fille aînée de « **Pierre Duboscq** » et de « **Marie Silhouette** » de la maison de « **Curio** » ou « **Çurio** » (du basque **Zurio**) « **autrement du Braou** ». Dès qu'il fut installé dans la paroisse, il fut désormais appelé, d'après les archives paroissiales, « **herve Guibel** » ou « **herbeguibel** »<sup>67</sup>, cette dernière forme finissant même par se fossiliser pour ne plus constituer qu'un seul nom.

La forme « **Guibel** » n'est rien d'autre que l'avatar basquisé du nom de famille breton « **Guevel** » : une forme populaire basque due à l'analogie avec le terme basque **gibel**, « côté de derrière, partie postérieure ».

Les Biarrots avaient manifestement confondu son patronyme avec ce mot basque qui devait probablement leur être familier puisqu'on le rencontre fréquemment, entre autres, dans des noms de famille tels que **Echaguibel**, **Eyheraguibel**, **Darguibel**, **Olaguibel**, etc.

Il est en outre piquant de constater que les paroissiens de Biarritz n'avaient pas compris que le nom « **Hervé** » (de l'ancien nom breton **Haerveu**, « actif au combat ») était un nom de baptême puisqu'ils finirent par l'appeler « **herbeguibel** », croyant probablement qu'il s'agissait d'un seul nom. Ce Breton eut une fille biarrote appelée « **jeanne herbeguibel** »<sup>68</sup>. Cette dernière forme, qui apparaît constamment dans les archives paroissiales que nous avons consultées, constitue une preuve assurée qu'une partie des Biarrots était bascophone à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle.

**c)** Au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, « **arnaud de Castera** », un capitaine de navire de Biarritz, était interprète de la langue basque et « **intelligent dans cette langue** »<sup>69</sup>.

**d)** Toujours à la même époque, le notaire de Biarritz « **Dominique de Larrendouette** » et son épouse « **Saubade de Larralde** » eurent plusieurs fils dont

<sup>64</sup> Darrigrand & Lassus, 1997, **Biarritz, ses marins....**, p. 121.

<sup>65</sup> Darrigrand & Lassus, 1997, **Biarritz, ses marins....**, p. 136

<sup>66</sup> Morlet, 1994, **Dictionnaire étymologique...**, p. 487.

<sup>67</sup> Darrigrand & Lassus, 1997, **Biarritz, ses marins....**, pp. 136-137.

<sup>68</sup> Registres paroissiaux de Biarritz, 10 février 1728, archives communales de Biarritz.

<sup>69</sup> Darrigrand, & Lassus, 1997, **Biarritz, ses marins....**, p. 54.

« **Jean Larrendouette** », prêtre, qui fut curé de la paroisse bascofone de Saint-Pierre-d'Irube avant de se retirer à Biarritz<sup>70</sup>.

e) Au début du XVII<sup>e</sup> siècle, le Biarrot « **Jehan de Casaubon** » (une des plus anciennes familles de Biarritz), maître de navire, épousa la Biarrote « **Marie de Larrepunte** ». Leur fils, « **Menjou [Dominique] de Casaubon** », devint prêtre et docteur en théologie. De 1649 à 1662, il fut curé de Biarritz puis, successivement, titulaire de la cure des villages bascofones de Souraïde et de « **Saint-Pée-d'Ibarren** »<sup>71</sup> (actuel Saint-Pée-sur-Nivelle).

f) D'après un acte notarié cité dans l'un des ouvrages de Joseph Laborde<sup>72</sup>, au XVIII<sup>e</sup> siècle, les Biarrots utilisaient couramment le mot basque « **chicharra** » — actuellement écrit en orthographe basque moderne **xixarra**, « fruit vert » — pour désigner « **la première pomme** », c'est-à-dire le cidre élaboré à partir des résidus de la première fermentation.

g) L'ouvrage de Cleirac, ceux d'Edouard Ducéré, celui de Peter Baker<sup>73</sup> ou bien les articles écrits par Jean Laccourèye montrent la présence des pêcheurs de Biarritz dans les contrées de Terre-Neuve. Jean Laccourèye a en effet retrouvé dans les archives<sup>74</sup> de

---

<sup>70</sup> Darrigrand, & Lassus, 1997, **Biarritz, ses marins....**, p. 54.

<sup>71</sup> Darrigrand & Lassus, 1997, **Biarritz, ses marins....**, p. 49.

<sup>72</sup> Laborde, Joseph, 1905, **Le Vieux Biarritz**, p. 89 où l'on peut lire : « La fabrication du cidre donne lieu à de curieux débats entre Marie de Teule de la maison de Lissalde et Adam Manesca, maître de l'Espérance : 'Marie de Teule, ayant besoin certaine quantité de pommes pour faire un carreau de cidre, pria Adam Manesca de lui vendre quatre corbeillons de pommes du second amas, dans son verger de Mouriscot, et de lui faire faire, après qu'elle sera bonne à piler, ledit carreau de cidre et le lui envoyer. Ledit Manesca s'y engage et lui envoie ledit carreau de cidre, que ladite de Teule, croyant qu'il était de la qualité qu'elle avait demandée, promet de lui payer à raison de 17 livres 8 sols. Après que le cidre avait bouilli, la comparante, l'ayant voulu goûter, elle en aurait fait tirer un peu avec la sonde, et l'ayant goûté, elle le trouva **si vert** qu'elle ne put le souffrir, un moment à la bouche, et outre ce, **si petit** qu'il semble qu'on a pas mis deux corbeillons de pommes, et même que celles employées, devaient être de la pomme gâtée, ou bien de la première pomme appelée communément **chicharra**, et qu'ainsi il n'avait qu'à reprendre le cidre qu'elle ne voulait à aucun prix. Sur le refus de Manesca, Marie de Teule déclare qu'elle a eu le bonheur de découvrir que ledit Manesca, l'a fait faire avec la pomme de premier amas, qu'il a acheté à raison de 28 sols le corbeillon, au lieu qu'il veut lui faire payer 3 livres, 10 sols, et le somme de le faire enlever dans trois jours. De son côté, Manesca, afin de prouver la bonne qualité de la marchandise vendue, lui adresse un acte responsif, **contre le pernicieux discours de son acte**' (Etude de M<sup>e</sup> Blaise) ».

<sup>73</sup> Baker, « **'La lengua de las tribus costeras es medio vasca'...** », 1991, pp. 137-165.

<sup>74</sup> Archives municipales, série A-A, 1-9, mars, 1579.

la ville de Biarritz un document royal de 1579 prouvant que la présence des Biarrots au « **païs de la Terre-Neufve** » était importante.

En outre, d'après, entre autres, Edouard Ducéré<sup>75</sup>, les vieilles cartes de Terre-Neuve contiendraient des vocables qui se retrouvent encore en Pays Basque et qui désignent des noms de lieux.

Parmi ces derniers, figure, en dehors de toponymes tels que « **Port-au-Choix** » (< **Portutxo**a, « le petit port »), « **Ourougnouss** » (< **Urruñ**a, « Urrugne »), etc., celui de **Miariz**<sup>76</sup> qui, malgré l'erreur, très fréquente chez les cartographes non-bascophones, consistant à confondre la vibrante faible **-r-** et la forte **-rr-**<sup>77</sup>, qui en basque, tout comme en espagnol, ont toutes les deux valeur phonologique, n'est autre que la forme populaire basque de **Biarritz** à la suite de la tendance à nasaliser **b** constante en basque.

Il pourrait s'agir d'une autre preuve indirecte, en admettant que ce lieu fût baptisé par des Biarrots, ce qui est fort probable, de l'emploi de la langue basque par les marins de Biarritz.

En outre, dans plusieurs cartes du XVIII<sup>e</sup> siècle on rencontre la forme **Miarritz**. Dans une carte du labourd datée de 1638, on trouve la forme « **Mieritz** »<sup>78</sup>, **Biarritz** étant une forme quasi étymologique ; l'autre, **Miarritz(e)**, est considérée comme populaire. L'Académie de la Langue Basque ou **Euskaltzaindia** a récemment délibéré comme suit : en langue basque Biarritz peut se prononcer et s'écrire **Biarritz** ou **Miarritze**,

---

<sup>75</sup> Ducéré, « **Recherches historiques sur la pêche de la morue...** », 1892-1893, p. 59.

<sup>76</sup> Intxausti, **Euskara...**, 1990, p. 78, cite l'ouvrage de Bélanger, 1971, **Les Basques...**, Montréal, l'article de Barkham, « **First Will and testament...** », London, ainsi que l'ouvrage intitulé 1978, **Le répertoire toponymique...**, Québec.

<sup>77</sup> Cassini écrit **Biarits** et **Ilbarits** au lieu de **Biarritz** et **Ilbarritz**. En ce qui concerne l'alternance entre **-tz** et **-z**, Henri Gavel, **Eléments...**, p. 155, note que « dans les textes anciens, certaines alternances entre **tz** ou ses équivalentes **tc** ou **tç** d'une part, et **z** ou ses équivalents **c** ou **ç** d'autre part, sont sans doute purement graphiques : le **z** et le **ç** (ainsi que le **c** devant **e** ou **i**) ont été primitivement, en romance, les signes graphiques de phonèmes composés consistant en une dentale suivie d'une sifflante ; il est arrivé que, par tradition orthographique, on les ait employés encore avec leur valeur ancienne jusqu'en plein XVI<sup>e</sup> siècle (aujourd'hui encore, le nom de la localité souletine **Alçay** s'écrit sans **t**, bien qu'il se prononce **Altçay**) : ainsi doivent s'expliquer des formes telles que **Biarritz** pour **Biarritz** ».

<sup>78</sup> **Gouvernement de Bayonne**, archives Dardy, carte de Tassin (1638), in **Saint Jean de Luz des origines à nos jours, avec cartes et illustrations** par Joseph Nogaret, Bayonne, 1981, réimpression de l'édition originale de 1925, p. 24 et suiv.

cette dernière forme pourvue d'une voyelle **-e** paragogique finale des noms de lieux, ce qui est une invention récente en basque<sup>79</sup>.

### **Le « Biltzar » du Labourd**

Maité Lafourcade, spécialiste du droit basque, souligne<sup>80</sup> à propos du « **Biltzar** » (issu du basque **biltzarre**, « réunion, assemblée ») du pays et bailliage de Labourd, une institution qu'elle a étudiée de façon approfondie, que tous les débats de cette assemblée avaient lieu « **en langue basque** ». Ce dernier point laisse supposer que les délégués de Biarritz, voire d'Anglet, qui au XVIII<sup>e</sup> siècle se rendaient à Ustaritz, devaient savoir parler, ou tout au moins comprendre, le basque. Le contraire eût été surprenant puisqu'il faudrait alors imaginer une assemblée bascophone où seuls les Biarrots et les habitants du bourg d'Anglet n'eussent pas su le basque.

### **Le parler gascon du Passage de Saint-Jean et de Biarritz**

Henri Gavel, dans l'un de ses articles qui complète une étude menée par l'un des érudits les plus qualifiés pour résoudre les problèmes que pose l'existence du parler gascon en Guipuzcoa, c'est-à-dire Serapio Múgica, donne des détails intéressants non seulement sur le gascon parlé dans le village du Passage de Saint-Jean en Guipuzcoa, mais également sur le gascon de Biarritz parlé au XIX<sup>e</sup> siècle.

D'après Serapio Múgica, on disait dans le parler gascon du Passage de Saint-Jean : « **porte le marimutill** ». La traduction française serait « **apporte le dévidoir** »<sup>81</sup>.

Plusieurs autres témoignages montrent également une présence du parler gascon à Biarritz. Pierre de Lancre écrit à un moment donné<sup>82</sup> :

---

<sup>79</sup> Irigoien [Irigoyen], « **Biarritz** forma aitor ledin... », *De Re Philologica Linguae Uasconicae*, p. 201.

<sup>80</sup> Lafourcade, 1989, « **La famille et les institutions...** », pp. 38-57.

<sup>81</sup> Henri Gavel précise que « **le mot marimutill s'emploie à Biarritz non pour désigner le dévidoir, mais avec le sens de 'jeune fille qui a des manières de garçon'. Les vieux Biarrots transposent d'ailleurs cette expression en français en disant 'un marie-garçon'. Il en est de même dans une grande partie au moins du Pays Basque-français, et il est clair que c'est là le sens primitif de marimutill, qui est formé, suivant un procédé usuel en basque, à l'aide du mot Maria, abrégé en Mari et suivi d'un adjectif ou d'un nom (ex[emple] : Marigaitz)** ». Le chanoine Daranatz allait même jusqu'à rappeler que « **le secrétaire perpétuel de notre Académie Gascone de Bayonne, M. Pierre Rectoran, a été bercé, comme il nous l'a déclaré lui-même, sur les genoux d'une femme originaire de Pasajes, dénommée Eusebia, qui parlait couramment gascon, un gascon quelque peu différent du patois bayonnais, et que c'est à son école qu'il a appris la langue gasconne !** », Daranatz, 1939, « **Les Gascons...** », p. 235.

**« une femme de Biarritz âgée de quarante ans nous parla du Sabbat pleurant aussi amèrement que je vis jamais créature (...) Elle nous dit qu'elle s'était transportée au Sabbat où le Diable qu'elle appelait en Gascon lou Peccat lui faisait voir choses étranges ».**

Ici, l'expression gasconne **lou peccat**, c'est-à-dire en français « **le péché** », peut cependant prêter à confusion si l'on ne prend pas en compte la réalité sociolinguistique qui devait être à cette époque celle de l'ensemble du pays de Labourd. D'après Pierre de Lancre, les bascophones de cette province avaient également pour habitude de nommer le diable **Monsieur**, **Maistre** ou **Gran Maistre**, parfois, plus rarement, **Jauna**, « monsieur, seigneur » en basque ou **Jannicot**, « petit Jean » en gascon. Ainsi, les Labourdins bascophones utilisaient la plupart du temps des expressions gasconnes ou françaises pour désigner le diable. Il est par conséquent difficile de savoir si cette prétendue sorcière de Biarritz qui utilisait une expression gasconne était gasconophone ou bascophone, voire les deux.

En 1611, lors d'un procès en sorcellerie qui eut lieu en Guipuzcoa, à Fontarabie notamment, une jeune fille âgée de treize ans environ, Isabel García de Lizarraga, déclara également qu'« **el diablo en gascón llamaba Vení acá los de San Sebastián, los del Pasaje y luego en vascuence llamaba los de Irún, los de Endaya** »<sup>83</sup>.

Selon Henri Gavel, « **comment le témoin, qu'il fût de bonne foi ou non, eût-il pu donner ce détail : que le diable s'adressait en gascon aux gens de Saint-Sébastien et de Pasajes, si réellement à cette époque (en 1611) le gascon n'eût pas été une langue encore usuelle dans les deux localités en question** »<sup>84</sup>.

Cependant, poursuit-il, « **nous ne sommes pas forcés, d'ailleurs, de supposer, pour interpréter ce texte, que tout Saint-Sébastien parlât gascon : il suffit de supposer qu'une partie de la population pratiquait cette langue** ».

---

<sup>82</sup> Lancre, de, 1982, **Tableau de l'inconstance...**, p. 115, liv. II, disc. II. Nicole Jacques-Chaquin a adapté le texte en français moderne.

<sup>83</sup> Caro Baroja, 1992, **Brujería vasca**, pp. 149-226.

<sup>84</sup> Gavel, 1918, « **Note sur les anciennes colonies gasconnes...** », p. 76.

Il est probable qu'il en était de même pour Biarritz, Anglet et Bayonne. A cette époque, la situation linguistique du Labourd côtier et d'une partie de la province du Guipuzcoa devait être plus complexe qu'on ne le croit d'ordinaire<sup>85</sup>.

### **Francisation, espagnolisation, gasconisation, basquisation des patronymes**

Vers la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, un habitant de Biarritz était appelé, d'après le notaire du moins, « **Detchessâhar dit Casevielle** » : son patronyme basque était traduit en gascon. Cet exemple n'est pas isolé. D'après Alfred Lassus, en 1707, il est fait mention sur le registre paroissial de Bayonne-Notre-Dame d'un individu appelé « **Jean de Hauteville** » surnommé « **Hirigoyen** » ; « **Hauteville** » étant la traduction, en français, du nom basque extrêmement répandu « **Hirigoyen** », puisque, poursuit Alfred Lassus, il « **n'y a pas de doute que le véritable nom dudit Hauteville était, à l'origine, Hirigoyen** »<sup>86</sup>. Toujours d'après cet auteur, en 1728, un certain « **Etcheverry** » de Bayonne était appelé « **Maisonnavé** » et son fils, âgé de vingt-cinq ans, était appelé « **Pierre Maisonnavé** ».

Au XVII<sup>e</sup> siècle, un autre Bayonnais du nom de « **Hiriberry** » était nommé « **Villeneuve** », c'est-à-dire la traduction en français du nom basque. En 1753, un « **Etchéçahar** » d'Urrugne était appelé « **Maisonvielle** ». En 1768, « **Catherine d'Etchéçahar** », également originaire d'Urrugne, était la soeur de « **Pascoal Maisonvielle** » demeurant à Bordeaux dont le fils aîné, bourgeois et marchand bordelais, était appelé « **Pierre Maisonnavé** » et non plus « **Maisonvielle** »...

En 1725, un habitant de Ciboure, « **Joseph Maisonnavé** », y était appelé « **Joseph d'Etcheverry** ». Et Alfred Lassus de conclure : « **Faute de précisions sur les registres paroissiaux anciens, il n'est pas possible de déterminer combien de noms basques tels que Etcheberry ou Sallaberry, par exemple, sont devenus Casenave ou Sallenave ou Maisonneuve** »<sup>87</sup>.

---

<sup>85</sup> Gavel, 1939, « **Les Gascons...** », pp. 230-234, cf. p. 230 où le chanoine Jean-Bernard Daranatz cite les dires de l'abbé Silhouette, vicaire de Biarritz de 1859 à 1894, selon lesquels « **la population de Biarritz avait diminué dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. La pêche de la baleine donnait chaque année moins de résultat. La dernière baleine fut prise le 2 et 3 mars 1686. Un grand nombre d'habitants émigra. Beaucoup de pêcheurs se rendirent avec leurs bateaux au Passage de S<sup>t</sup>-Jean** » où ils fondèrent « **une colonie parlant gascon** ». Cependant, au début XVII<sup>e</sup> siècle, comme le rappelle Jean-Bernard Daranatz, le parler gascon était déjà présent au Passage de Saint-Jean et cela depuis probablement, poursuit-il, le XIII<sup>e</sup> siècle.

<sup>86</sup> Lassus, 1997, « **Le nom patronymique et ses modifications** », pp. 15-18.

<sup>87</sup> Lassus, 1997, **op. cit.**, pp. 15-18.

A quoi étaient dus ces changements ? Difficile de le savoir avec certitude. Toutefois, en ce qui concerne les francisations telles que celles de « **Hirigoyen** » en « **Hauteville** », il est probable qu'elles étaient dues à des phénomènes de mode. A l'époque, et aussi curieux que cela puisse paraître à un habitant du Pays Basque actuel, il devait être de bon ton d'afficher un nom français, contrairement à ce qui se passe de nos jours où, en raison d'un retour en force d'un certain sentiment bascophile, porter un nom basque, ou bien un prénom, voire les deux, est très apprécié.

Dans le cas de la gasconisation du nom « **Detchessâhar** » en « **Casevieille** » et de la basquisation du nom « **Maisonnavé** » en « **Etcheverry** », il est possible que nous n'ayons pas eu affaire qu'à de simples phénomènes de mode. A cette époque, on l'a vu, le concept de « **basquitude** » semblait contenir, dans le pays de Labourd du moins, une signification « **administrative** » et non pas uniquement « **ethno-linguistique** », bien que du point de vue « ethno-linguistique » **stricto sensu** les habitants du Pays Basque se définissent eux-même dans leur langue en se désignant comme **Euskaldunak**, c'est-à-dire **euskara + du + -n + -ak**, « ceux (-ak) qui (-n) possèdent, parlent (**du, dute**) la langue basque (**euskara**) ». Cela ne va pas d'ailleurs sans poser quelques problèmes, comme le rappelait Luis Michelena, puisque implicitement, cela signifie que les non-bascophones, fussent-ils d'origine basque, sont exclus de cette acception.

Les patronymes n'ayant été fixés que tardivement, c'est-à-dire vers le XVII<sup>e</sup> siècle, au XVI<sup>e</sup> siècle les noms de famille, tels que nous les désignons actuellement, ne connaissaient pas la stabilité dont ils jouissent de nos jours puisque le nom de famille d'origine toponymique signifiait uniquement qu'un individu était originaire ou simplement résidait dans l'endroit ainsi nommé. En outre, c'est un fait connu que les patronymes, qui à l'origine variaient normalement avec le nom de baptême du père, c'est-à-dire ici le prénom, puisqu'il s'agissait du prénom paternel auquel on ajoutait le suffixe patronymique **-ez**, « fils de » dont l'origine est controversée, finirent par se fossiliser pour ne former plus qu'un tout inaltérable, c'est-à-dire des noms de famille composés, on l'a vu, d'un patronyme et d'un nom de lieu, comme cela fut également le cas des sobriquets et des noms de métiers.

Mais alors que les autres régions basques abandonnaient ce système en délaissant le patronyme pour ne conserver que le toponyme, c'est-à-dire l'actuel nom de famille qui souvent n'est rien d'autre qu'un nom de lieu, dans la province d'Alava on eut tendance à conserver, ce qui est encore le cas de nos jours, ce que Luis Michelena nomme « **les noms de famille doubles** » (un patronyme suivi d'un toponyme), c'est-à-dire **López de Guereñu, Sáenz de Buruaga, Pérez de Bergara, López de Loyola**.

A Ciboure, la basquisation en « **Etcheverry** » du nom « **Maisonnavé** » était probablement due à l'omniprésence de la langue basque dans la paroisse, quoique nous ne puissions exclure, c'est même par ailleurs fort probable, qu'il y ait eu aussi des gasconophones.

A Biarritz, en revanche, la gasconnisation du nom basque « **Detchessâhar** » en « **Casevielle** » devait être probablement due à la pression que le parler gascon exerçait en cette fin de XVIII<sup>e</sup> siècle sur la vie quotidienne des Biarrots. Dans certains cas, il existe également une autre explication : le 11 avril 1666, le registre des baptêmes d'Anglet<sup>88</sup> mentionne le baptême de « **Jean du Capdebois fils de Jean Capdubois** ». Le prénom et le nom de famille apparaissent sous une forme française : « **Jean** » et « **Capdebois** » ou « **Capdubois** ».

Ici l'explication ne peut être vraisemblablement que celle-ci : le curé de la paroisse a francisé les noms de baptême et le nom de famille (ce dernier est ici le nom d'une maison d'Anglet) sans que probablement la famille du nouveau-né ne soit consultée. La forme « **Capdebois** » est une traduction littérale en français de la forme gasconne « **Capdoubosc(q)** ». Et il existe certaines raisons permettant de penser que cette dernière était peut-être elle-même le résultat, pour les raisons que nous avons déjà mentionnées, d'une traduction littérale en gascon du nom basque « **Doyhamboure** » (patronyme et nom de maison d'Anglet).

En revanche, il est certain que le prénom « **Pierre** » est une traduction littérale en français du prénom basque « **Petri** », puisqu'en 1707 dans les archives notariales angloises un même individu est tantôt appelé « **Petry douCapdouboscq** », tantôt « **Pierre douCapdouboscq** »<sup>89</sup>. D'autre part, une métairie de la banlieue de Bayonne connue, d'après les rôles de capitation bayonnais de 1748 et de 1770 que nous mentionnerons par la suite, sous le nom de « **Castelnau** » est appelée en 1784, toujours d'après ces mêmes rôles de capitation, « **Casteloubery** » (**sic**), c'est-à-dire l'équivalent en langue basque du nom « **Castelnau** ».

Julio Caro Baroja<sup>90</sup> signale, en se basant sur l'article de Munárriz Urtasun<sup>91</sup>, les changements de patronyme qui se produisaient fréquemment autrefois en Navarre où,

---

<sup>88</sup> Archives départementales des Pyrénées-Atlantiques. Des microfilms sont également consultables à la Bibliothèque municipale de Bayonne : Baptêmes : 1613-1677 ; Mariages : 1662-1677 ; Baptêmes Mariages Sépultures : 1690-1693 ; Baptêmes Mariages Sépultures : 1677-1683 ; Baptêmes Mariages Sépultures : 1712-1773 ; Mariages : 1677-1771 ; Sépultures : 1677-1774.

<sup>89</sup> III E 3750, 11 mai 1707, fonds Guilhaumes Monho.

<sup>90</sup> Caro Baroja, 1945, **Materiales...**, p. 14.



au XVIII<sup>e</sup> siècle, dans des villages tels que Falces et Artajona, les gens avaient tendance à changer leurs noms basques et à les remplacer par des noms espagnols.

Un individu dont le nom d'origine était « **Imirizaldu** » décida de changer de nom et se fit appeler « **Fuentes** », nom qui n'avait par ailleurs aucun rapport avec son nom basque d'origine qui est celui d'un village de la vallée navarraise de Urraul. Toujours au XVIII<sup>e</sup> siècle, deux frères, dont le véritable nom était à l'origine « **Irumberri** », changèrent également de nom : l'un se fit appeler « **Balanza** » et l'autre « **Monreal** ».

### **Les témoignages de Doyhaberry de Briscous et d'Etcheberry de Sare**

Il existe un acte notarié où il est spécifié que Jean Hardoy et Dominique Doyhaberry, maîtres chirurgiens, établirent en 1764 et en 1767 respectivement une convention avec un nombre considérable de familles de Biarritz : plus de 250.

Cette convention, dont l'inventeur avait été en 1764 Jean Hardoy<sup>92</sup> porte sur les pansements, traitements et médicaments de chirurgie dont les Biarrots pouvaient avoir besoin dans leurs maladies. Le prix de l'abonnement par famille est annuel et payable en deux termes, de six en six mois. En dehors de cela, l'un de ces actes notariés contient une information intéressante.

On peut y lire que le « **onsieme du mois D'octobre mil Sept cens Soixante Sept, après midy en La paroisse de Biarritz, pays de Labourt, par devant moy no<sup>re</sup> Royal Soussigné, presens les temoins basnomsés, ont compareu** [suit la liste des 250 chefs de famille présents] **les tous h<sup>ans</sup> de La presente paroisse de Biarritz, Lesquels après que par moy no<sup>re</sup> Lecteur Leur a ete faite en langue vulgaire d'un contrat portant convention a passé entre un nombre dhabitans de La presente paroisse et Le S<sup>r</sup> Doyhaberry m<sup>e</sup> chirurgien natif du lieu de Briscous datté de ce Jour retenu par moyd. no<sup>re</sup> »<sup>93</sup>.**

Plusieurs remarques peuvent être faites à propos de ce texte. La première est qu'en 1767 l'immense majorité des Biarrots ne savait pas parler français<sup>94</sup>, sinon on ne s'explique pas pourquoi on devait leur traduire le texte français.

---

<sup>91</sup> Munárriz Urtasun, 1923, « **El cambio de apellido...** », pp. 401-402.

<sup>92</sup> Laborde, Joseph, 1905, **Le Vieux Biarritz**, pp. 48-50.

<sup>93</sup> Minute notariale III E 4773, 11 octobre 1767.

<sup>94</sup> Iglesias, 1996, « **Recherche sur la situation linguistique...** », pp. 109-179.

La seconde concerne la langue employée par les Biarrots de l'époque : quelle était cette « **langue vulgaire** »<sup>95</sup> ? Dominique Doyhaberry étant natif de Briscous, il est probable qu'il était bascophone.

Était-il gasconophone ? On peut le supposer car encore au XX<sup>e</sup> siècle, écrit Jean Séguy<sup>96</sup>, dans la plupart des villages limitrophes du Pays Basque « **les bascophones connaissent d'ailleurs parfaitement le béarnais<sup>97</sup> et le parlent dans leurs rapports avec leurs voisins. Cette faculté s'observe assez loin à l'intérieur du Pays Basque (...) Par contre, les Béarnais limitrophes sont rarement capables de parler, sinon de comprendre l'idiome euskarien, même dans les villages bilingues** ».

Il existe à ce sujet un témoignage du début du XVIII<sup>e</sup> siècle, qui est le fait d'un auteur basque très connu. Il s'agit de l'extrait d'un ouvrage de Joannes d'Etcheberry<sup>98</sup>, un docteur en médecine originaire du village labourdin de Sare et par ailleurs écrivain de grande qualité. Il est en effet dans l'un de ses ouvrages un passage où il note qu'Axular « **eçagutcen çuen, Erresumen differentciac cein indar eta bothere handia duen hitzcuntcen gambiarazteco : ceren baitceaquin, munduco hitzcuntçaric vrguilluenec, eta soberbiosenec, Erresumen gambiadurari amor emanic, hautx, eta herrauts jo çutela, halatan beraz arraçoinequin erran ceçaquen Escualdunen hitzcuntçan badela cembait differentcia mintçatceco maneretan ; ceren herri batçuetacoec guehiago hantatcen, eta gombertsatcen baitute Erresuma batequin : bertce batçuec bertcearequin, eta hantacino hartaric bat-bederari lotcen çajo hitzcuntça arrotçaren cutsua, ceina ohi baita**

<sup>95</sup> Lors d'un inventaire dressé par le notaire Bertrand Planthion à la suite du décès du Biarrot Gracian Dourrouy, maître de la maison de « **Pernaut** » du « **quartier de Boussingorry** » (11 et 13 octobre 1755), le notaire de Biarritz écrit : « **une couverte de matelassine vulgairement appelée hubety commune presque neufve** ». Le mot **hubéti** est un terme du gascon bayonnais signifiant « **casaque** », Palay, 1980, **Dictionnaire du gascon...**, p. 578. Cela confirme la présence du parler gascon à Biarritz, ce dont on se doutait déjà par ailleurs, mais cela ne signifie pas pour autant que le basque n'était pas également utilisé à la même époque, peut-être par ceux-là même qui parlaient gascon.

<sup>96</sup> Séguy, 1964, « **Basque et gascon dans l'atlas linguistique...** », pp. 26-27.

<sup>97</sup> Gascon de Bayonne en Labourd et béarnais en Basse-Navarre et Soule.

<sup>98</sup> Etcheberry de Sare, J. d', Docteur en médecine, **Obras Vascongadas del Doctor labortano Joannes d'Etcheberri (1712)...**, 1907. Le passage cité ci-dessus est extrait de son premier ouvrage intitulé **Laburdiri Escuararen Hatsapenac (sic), J. D'ETCHEBERRI saraco Dotor Miricuac (1712)**, Chap. III, § 12, p. 53. Julio de Urquijo cite deux autres ouvrages de Joannes d'Etcheberry : **ESQUAL-HERRIARI eta escualdun guztiei escuarazco hatsapenac latin ikhasteco** et **LAU-URDIRI gomendiozco carta edo guthuna**.

**gambiaduraren orhantça eta lemmamia ; non handic heldu baita emequi-emequi hitzcuntça gambiatcera, eta azquenean ossoqui iraunguitcera ».**

Il ajoute : « **Herritic vrrun joan gabe exempluac baitugu Anguelun, eta Mearritcen (sic), bi bas-herri hauc bere ethorquiz Escualdunac direlaric, guztiarequin ere baderraquegu ja eztirela : ceren hango gendec escuararic ezbaitaquite, eta hori nondic heldu da ? baicic hitzcuntça arrotcetaco gendequin duten hantacino egun-orozcotic ? [ ]<sup>99</sup> hala-nola Alaba-herriac, eta Bizcayac Gaztellarrequin duten mugaquitasun hurbila dela causa hartu baitituzte hainitz hitz erdaratic ; Çuberoarrec bere hauço Biarnessetaric, edo Gascoinetaric » , etc<sup>100</sup>.**

Il existe toutefois certains témoignages qui incitent à la prudence tels que celui, par exemple, du Général de Brigade Castellane, préfet des Basses-Pyrénées au tout début du XIX<sup>e</sup> siècle, qui dans un courrier adressé au Baron Charles Coquebert de Montbret, responsable à l'époque du Bureau de la Statistique du Ministère de l'Intérieur, indique, sur une carte représentant le département en question, carte connue sous le nom d'« **Atlas National de Dumez** », quelle est la ligne — ligne qu'il trace par un trait noir — qui sépare la langue basque de la langue occitane ; qu'il considère curieusement comme appartenant à la « **langue française** ».

---

<sup>99</sup> Julio de Urquijo précise en bas de page qu'« **il y un espace blanc dans la version originale** ».

<sup>100</sup> « [Axular] savait à quel point l'existence même de différents royaumes exerce une grande et puissante influence sur la destinée des langues, car il savait que [par le passé] même les plus magnifiques et les plus fières des langues du monde, à partir du moment où ceux qui les parlaient acceptaient d'être assujettis à un royaume dont la langue était autre que la leur, finirent par devenir cendre et poussière, dans ces conditions, c'est par conséquent avec raison qu'il pouvait dire qu'il y a dans la langue des Basques quelques différences ; car ces derniers vivent dans divers royaumes, par conséquent il n'est pas étonnant qu'il y ait, entre les Basques, quelques différences dans la manière qu'ils ont de parler ; car les Basques de plusieurs villages ont plus tendance [que d'autres] à converser et à entretenir des relations avec l'un de ces royaumes [en particulier] ; alors que plusieurs autres le font avec un autre, et du fait de cette relation, chacun acquiert la mauvaise habitude de parler une langue étrangère, laquelle habitude se révèle être en général le levain qui favorise le changement [de langue] ; c'est ainsi qu'on en arrive peu à peu à changer de langue, et enfin à ce que la véritable langue du pays disparaisse totalement. Car sans [même] avoir à nous éloigner de notre pays, nous avons des exemples [de cela] à Anglet et à Biarritz ; bien que ces deux villages soient basques à l'origine nous pouvons d'ores et déjà dire qu'ils ne le sont plus : car les habitants du lieu ne savent plus le basque, et cela à quoi est-ce dû ? si ce n'est à cause des relations quotidiennes qu'ils [les autochtones] ont avec des gens de langue étrangère ? [ ] il en est de même pour le pays d'Alava et la Biscaye, qui, du fait de la proximité qu'ils ont avec la Castille, ont emprunté de nombreux mots au langage castillan ; ainsi que l'ont fait les Souletins aux Béarnais, ou aux Gascons », etc.

Or, cette ligne de séparation, œuvre dudit Castellane, laisse en dehors du domaine linguistique basque la commune de Saint-Pierre d'Irube<sup>101</sup> alors qu'un demi-siècle plus tard, le Prince Louis-Lucien Bonaparte, dans sa célèbre carte linguistique du Pays Basque considère, à l'instar du capitaine Duvoisin, que cette commune labourdine est totalement bascophone. Toujours à la même époque, Pierre-Paul Broca et Francisque-Michel considèrent que Saint-Pierre d'Irube ne fait pas partie du domaine linguistique basque.

Ce n'est pas tout. Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, Thoré, dans son ouvrage<sup>102</sup>, présente les Biarrots comme parlant basque. Mais, plus loin<sup>103</sup>, il écrit que ces derniers désormais parlent « **presque tous** » gascon. Francisque-Michel, d'autre part, souligne<sup>104</sup> la méprise commise par Thoré, mais lui aussi semble être dans l'erreur lorsqu'il affirme que « **cette langue [basque] ne commence qu'à Guéthary** » ; ce qui semble également inexact puisqu'au XIX<sup>e</sup> siècle c'est à Bidart qu'elle commence à être massivement parlée, quoique il est vrai que bon nombre de Bidartois devaient déjà être alors gasconophones.

#### **L'oeuvre didactique et apologétique du D<sup>r</sup> Joannes d'Etcheberry**

En 1638, le juriste et poète souletin Arnaud d'Oyhénart, spécialiste de l'Histoire et du droit basques, et par ailleurs parémiologue et poète, écrivait déjà que la plupart du temps « **on préfère presque plus se faire plaisir que de rechercher la vérité** »<sup>105</sup>, ce qui somme toute est une manière élégante de rappeler que bien des témoignages dont on se sert parfois, principalement à des fins idéologiques, sont souvent dénués de toute valeur. C'est pourquoi il faut se montrer circonspect devant le témoignage de Joannes d'Etcheberry et, entre autres, devant la forme « **Mearritc[en]** » qu'il cite et qui est probablement une forme savante quasi étymologique, la forme étymologique étant « **Bearritz[en]** », son témoignage devant alors être replacé dans le contexte de l'époque.

Joannes d'Etcheberry dit « **de Sare** » (1668-1749), afin de le distinguer de son homonyme dit « **de Ciboure** » qui vécut un siècle plus tôt, est, comme le signale

---

<sup>101</sup> Oyharçabal, « Euskararen... », **Iker-6**, pp. 349-366.

<sup>102</sup> Thoré, **op. cit.**, P. 278.

<sup>103</sup> Thoré, **op. cit.**, P. 321

<sup>104</sup> Francisque-Michel, [1857], 1983, **Le Pays Basque...**, pp. 2-3.

<sup>105</sup> Oyhénart, 1638, **Notitia utriusque Vasconiae...**, L. II, Ch. 10., Paris, 2<sup>e</sup> édition en 1656 [traduction de Gorosterratzu, **RIEB**].

Jean-Baptiste Orpustan<sup>106</sup>, l'un des rares écrivains basques profanes connus du XVIII<sup>e</sup> siècle. Maître de la maison **Lecuberri** de Sare, il fit des études de médecine puis exerça son métier à Sare et à Vera de Bidassoa en Navarre. En 1716, il s'installa dans ce village navarrais puis, par la suite, dans le village de Fontarabie, dans la province du Guipuzcoa. Il mourut en 1749 dans le village guipuzcoan d'Azkoitia. Son oeuvre est avant tout apologétique. Ce Labourdin, disciple du grand écrivain navarrais du XVII<sup>e</sup> siècle Axular, dont il se réclamait, fut un des principaux précurseurs d'un mouvement culturel en faveur du basque et de la culture en langue basque dont le développement tout au long de ces dernières années aura été, en Pays Basque continental, spectaculaire.

Il composa quatre ouvrages : le premier, intitulé **Escuararen Hatsapenak (sic)**, c'est-à-dire « **Les débuts de la langue basque** », est une apologie de la langue en version bilingue, basque et latine, où apparaît le témoignage cité ci-dessus ; le deuxième était une grammaire bilingue intitulée **Escualherriari eta escualdun guztiei escuarazco hatsapenak latin ikhasteco**, dont le but avoué était de permettre l'apprentissage du latin à partir du basque ; le troisième ouvrage était un dictionnaire quadrilingue dont on a perdu la trace et où les mots basques étaient traduits en latin, en français et en espagnol. Enfin, il composa un petit ouvrage intitulé **Lau-urdiri gomendiozco carta, edo guthuna**, qui fut le seul ouvrage à avoir été publié de son vivant à Bayonne, en 1718.

Cet ouvrage était destiné au « **Biltzar** » du pays de Labourd, assemblée réunissant, on l'a vu, l'ensemble des représentants des maîtres de maisons de chaque paroisse labourdine. Joannes d'Etcheberry y présenta aux délégués de la province ses ouvrages, dont le but didactique était évident, en leur demandant une aide financière afin que l'ensemble de son oeuvre pût être publiée.

Et bien que les experts nommés par le « **Biltzar** » reconnussent la valeur de ses ouvrages, en 1727 l'assemblée refusa le prêt de 3000 livres que notre auteur réclamait et qu'il s'engageait même à rembourser. Déçu probablement par le manque d'intérêt dont faisaient preuve ses compatriotes envers la culture basque, à laquelle il n'accordait manifestement guère d'importance, plus préoccupés qu'ils étaient par les guerres et le commerce, Joannes d'Etcheberry préféra, semble-t-il, se retirer définitivement en Guipuzcoa.

Inquiet du recul constant que connaissait déjà à cette époque la langue basque, il y a dans son premier ouvrage, dont nous avons cité un extrait, comme une mise en garde

---

<sup>106</sup> Orpustan, 1996, **Précis d'histoire littéraire basque...**, p.92.

adressée à ses compatriotes afin qu'ils prennent conscience du danger qu'il y a à accepter et à adopter peu à peu et de manière exclusive un idiome étranger tels que le gascon, le français ou le castillan ; ce qui outre mesure n'empêchait guère Joannes d'Etcheberry d'être résolument favorable à que les Basques apprirent plusieurs langues afin d'acquérir une ouverture d'esprit plus large.

C'est probablement dans ce contexte particulier que l'on doit comprendre toute la signification que revêt le passage sur Biarritz et Anglet. En fait, il est vraisemblable qu'il essaye, en illustrant son propos par des exemples concrets, tout en forçant les traits, de sensibiliser, ses compatriotes en leur signifiant que s'ils ne prennent pas garde, leur langue va disparaître. Cela étant, il est probable qu'au début du XVIII<sup>e</sup> siècle la langue basque connaissait un certain recul dans ces deux paroisses labourdines. En ce qui concerne Biarritz, Jean Laborde avait déjà souligné cet état de fait, il est vrai sans apporter de preuves. Mais il avait probablement vu juste.

Selon lui, « **quelques Biarrots parlaient la langue basque, mais la plupart avaient adopté un 'patois' mélange de basque et de gascon. Au milieu de XVIII<sup>e</sup> siècle, le 'gascon' semble l'emporter sur le 'basque'** »<sup>107</sup>.

### **Esquisse de conclusion**

Il n'est pas facile de savoir quelle pouvait être la situation linguistique de la région bayonnaise au XVIII<sup>e</sup> siècle. Il est cependant probable que la langue basque devait encore être sue et employée par une partie de la population. Les divers exemples cités le laissent supposer. Le témoignage de Joannes d'Etcheberry est essentiellement, ou tout au moins par en grande partie, destiné à sensibiliser la population basque « **basophone** », expression au demeurant considérée par bien des auteurs comme étant pléonastique, au recul constant et croissant que commençait déjà à connaître à cette époque la langue basque. Au-delà de l'aspect apologétique de son ouvrage, nous sommes en droit de nous demander si ce n'est pas la situation, certainement complexe, de diglossie, voire de triglossie<sup>108</sup>, que connaissait au XVIII<sup>e</sup> siècle le secteur littoral de

---

<sup>107</sup> Laborde, 1965, « **Biarritz de ses origines...** », n° 74-75.

<sup>108</sup> Cette situation présumée de triglossie paraît être confirmée par le juge Pierre de Lancre qui, dans sa description du pays de Labourd, mentionne le « **meslange de trois langues François, Basque, & Espagnol** », Lancre, P. de, 1938, **Tableau...**, Livre I, discours II, **BMB**, p. 147. A ce propos, il faut signaler une lettre d'un certain Joannis Dartayette d'Arbonne écrite le 16 avril 1759 depuis Plymouth en Angleterre où il était emprisonné. Elle est citée par Joseph Laborde, 1905, **Le Vieux Biarritz**, pp. 132-134. Ce courrier semblerait prouver que certains Labourdins savaient parler et écrire en français. Le voici : « **16 avril 1759, a la prison de Plemou. Ene arreba maitea, J'ai l'honneur de vous écrire ces deux lignes pour vous faire savoir l'état de ma santé laquelle est fort Bon (...) Je vous dirai que le malheur nous ait**

Bayonne-Anglet-Biarritz, c'est-à-dire une situation où une partie importante de la population utilisait, selon les circonstances, un langage assurément familier, le basque, et un autre plus prestigieux à l'époque, le français<sup>109</sup>, ou plus répandu au sein de la communauté, le gascon, qui a fait dire à Joannes d'Etcheberry qu'on ne pratiquait plus la langue basque à Biarritz et à Anglet, et cela bien que selon lui ces deux paroisses fussent reconnues par tous d'origine basque.

Une des explications est que notre auteur ne devait pas avoir tendance à s'embarrasser de détails, par manque de temps ou d'information (il croit, par exemple, que la Nive vient... d'Isturitz : **Hirurgarrena deitcen da Errobi, edo Nivi, ceina jausten baita Izturiztic [sic] Itsasura, handic Cambora, eta Vztaritça, eta azquenean Bajonara**, « la troisième [rivière] s'appelle Errobi, ou Nive, laquelle descend depuis Isturitz jusqu'à Itxassou, de là à Cambo, eta à Ustaritz, eta enfin à Bayonne » ). Pour cet auteur, il devait peut-être y avoir d'un côté les paroisses du Labourd où l'usage du basque était le fait de la quasi totalité des habitants, en tout cas le fait d'une majorité écrasante, et les autres dans lesquelles on rencontrait depuis

---

**arrivé, j'étais dans une prise, malheureusement pour moi, nous avons 32 anglais dedans et nous autres nous étions 20 français, mais les anglais ils ont fait révolte le 7 avril, à 4 heures du matin, et ils nous ont été maitres sur nous, ils nous ont tout pillé, ils nous ont pas laissé rien ; il y cinq jours que nous sommes ici et je vous prie de m'envoyer 100 livres le plus tôt qu'il vous sera possible, et je vous donne mon pouvoir de retirer la somme qu'il me revient de l'argent qu'il sont chez notre Bourgeois, chez M. Morancin (...) Comme M. Larréguy était avec moi quand je parlé le Bourgeois, si M. Larréguy notre capitaine il né pas arrivé, vous trouverai quelqu'autre ami qu'il pourra vous servir d'ami en attendant que l'argent vous ayez reçu. Tous ceux que nous sommes ici nous nous portons bien, Dieu merci ; Dominique Delay, de Bissaya, Garbiennia, [maison] de Bidart, se porte bien, si bien que Bernardo de Sen Cricenen (sic), de Guéthary, vous aurez la bonté de faire bien des compliments à leur famille, Dominique il est de Bidart, et Bernardo il est de Guéthary, faisseur de la lettre, il est de Guéthary qui se nomme Bernardo Sencricqs. Vous fairé bien mes compliments à Betry d'Ahetze et Ganichumé et à Betry Harotanea (sic) et à Martingo. Joannis Dartayette ».**

<sup>109</sup> On peut se faire une idée approximative de la façon dont était parlée la langue française dans cette partie du Pays Basque à l'époque grâce à Hugo Schuchardt ([traduit Angel Goenaga], 1956, « **Vascuence y romance [1]** », p. 471) : « **En su día anoté en una carta (¿ no fingida ?) del piloto Haranchipy de Guetary, 1824, impresa por el periódico 'Ariel' de Bayona 1845, n° 53 (5 de octubre) unos giros y expresiones como alors abec yn lion de coler (colère de lion) — je en juis chaloupe patron (patron de chaloupe) — si capitaine il né m'abait erretenu — de té l'embrasser achêtement parlément (conversación) rapélément, etc. A esto se añadía : 'le style de Haranchipy donne une parfaite idée de ce qu'étaient nos marins de la côte labourdine, il y a un demi-siècle [début du XIX<sup>e</sup> siècle] ; avant que le progrès de l'instruction publique n'eût fait disparaître peu à peu ce jargon francisé si plaisamment barbare, dans lequel se reproduisent avec une fidélité pittoresque les inversions et les locutions de l'idiome national [basque] ».**

plusieurs décennies des situations de bilinguisme, voire de trilinguisme, comme se devait être le cas à Biarritz et à Anglet, et qui pour l'auteur n'avaient plus par conséquent à être considérées comme étant des paroisses basques d'un point de vue « **ethno-linguistique** ».

Ce qui fait défaut pour le XVIII<sup>e</sup> siècle, c'est évidemment l'existence d'un acte de l'administration indiquant de façon précise quelle famille parlait telle langue et quelle autre parlait telle autre, qui était bilingue gascon-basque ou bien trilingue gascon-basque-français et qui ne l'était pas, etc. Mais un tel document n'existe pas, contrairement à ce qui se passe en Navarre où il existe plusieurs documents historiques qui permettent parfois de savoir quelle langue était employée dans tel ou tel village à telle ou telle époque<sup>110</sup>.

Un autre fait se dégage : d'un point de vue des relations humaines il semble impossible de séparer à l'époque les habitants des paroisses de Biarritz et d'Anglet, ainsi que ceux de la ville de Bayonne, des autres paroisses labourdines limitrophes : Arbonne, Bassussarry, Arcangues et Bidart, voire Ahetze. En consultant les minutes notariales, plusieurs milliers, il apparaît clairement que les populations issues de ces communautés étaient à l'époque en contact permanent. Il est peu probable par conséquent qu'il existait à l'époque une « **frontière linguistique** »<sup>111</sup> séparant la ville de Bayonne, les paroisses d'Anglet et de Biarritz des autres paroisses labourdines limitrophes.

Les exemples illustrant cette vérité sont nombreux : en 1755, à la suite du décès de « **gracian Dourrouty** », charpentier et maître de la maison biarrote de « **Pernaut** » du quartier de « **Boussingorry** », on procède à l'« **inventaire des biens dellaissés par feus gratian Dourrouty Joannotte campous et catherine darguins Ses premiere et Seconde femme** » (III E 4761, fonds du notaire Bertrand Planthion).

Il est notamment fait, entre autres, mention de la « **dettes passive** » qu'il laisse : il doit de l'argent, entre autres, à « **Joannes de menta fils de la maison de harretche** » d'Arcangues, à « **Joannes Daguerre dit secat** » d'Arbonne, à « **Saubat Daguerre S<sup>r</sup> de pourpourra d'arcangues** », à « **d<sup>lle</sup> marie hiriart veuve m<sup>sse</sup> de la maison de Gasteleur** » d'Arcangues, à « **M<sup>r</sup> harambillague docteur en medecine** », à « **S<sup>r</sup> Labedeilhe m<sup>e</sup> apoticaire de Bayonne** », à « **catherine Detcheverry hotesse de La maison de chanin** » de Biarritz, à « **Joannes Dassat boucher** » également de Biarritz, à « **Jeanne Bergard veuve ditte croutcha** », à

<sup>110</sup> Collección Auñamendi, 1966, **Geografía histórica...**, 2 vol.

<sup>111</sup> Milhères, 1983, « **La frontière linguistique...** », pp. 12-15.



« **Jeanne gastambide et gracy harosteguy mere et fille demeurant a hilline** », probablement située dans la paroisse de Biarritz, à « **marie Dubourdiou m<sup>sse</sup> de Lebrette** » de Biarritz, à « **S<sup>r</sup> de capdehourbeigt Regent d'anglet** », à « **S<sup>r</sup> Puyartin m<sup>e</sup> d'ecole** » de Biarritz, à « **Joannes Detcheverry m<sup>e</sup> macon (sic)** » de Biarritz, à « **la veuve habans mar<sup>de</sup> de Bayonne** », à « **martin de martiquet m<sup>e</sup> de la maison de harguinthoy** » d'Arbonne, à « **Joannes Gelos** » de Bidart, à « **arnaud chourroupic charpentier fils d'adamé du lieu D'arcangues** », à « **Jean Gastambide cordonnier** » du lieu de Biarritz, à « **Joannes berduqueu m<sup>e</sup> de la maison Detcheçahar du lieu D'arbonne** », à « **Joannes Detcheverry tuillier m<sup>e</sup> de la maison de Jaureguiberry du lieu de Bassussarry** », à « **Joannes berho munier de La moulie de Bidart** », à « **estebeny de Pelot mar<sup>de</sup> du lieu de Bidart** », à « **la m<sup>sse</sup> Derreteguy dud. lieu de Bidart** », à « **Betry Sorhaitz munier du moulin de Belay** » de Biarritz, à « **augier boustingorry dit petti charpentier du lieu D'arcangues** », à « **Bertrand Detcheçahar m<sup>e</sup> tailleur dhabits** » de Biarritz, à « **Salvador Doyhenard charpentier** » du lieu d'Arbonne, etc.

Le 08 décembre 1755 (III E 4761, fonds du notaire Bertrand Planthion), « **Saubade Gastelimendy veuve m<sup>sse</sup> de la maison de mariboigna** » de Biarritz achète « **Sçavoir est la maison appelée de pernaut** ». Entre le 18 et le 25 octobre 1755, sont établis les « **Procés verbeaux de venthe des meubles de la maison de Pernaut** ». Les acheteurs sont, entre autres, « **marie Dospital** » demeurant dans la maison biarrote de Pitcho, « **Joannes menta** » d'Arcangues, « **Joannes Detheverry forgeron** » d'Arcangues, « **catherine moussempés demeurant a artele** » du lieu de Biarritz, « **domeings de Louise m<sup>sse</sup> de grachinathoy** » d'Arbonne, « **Jeanne dubourdiou** » de la maison biarrote de mamou, « **Joanna Darguins m<sup>sse</sup> de la maison de castillaetcheverry autrement arangourenia** » d'Arbonne, etc.

A lui seul ce document tendrait à montrer que les relations entre les habitants de toutes ces paroisses étaient constantes. On sait que les zones de contacts où coexistaient le basque et une langue romane donnèrent naissance à différents types de bilinguisme. Malheureusement, nos connaissances sur ces situations sont limitées. La seule certitude est que la langue basque n'a presque jamais été utilisée comme une langue « **administrative** »<sup>112</sup> même dans les régions où c'était la langue majoritaire.

---

<sup>112</sup> Les archives municipales du Guipuzcoa possèdent en effet quelques documents prouvant l'emploi de la langue basque comme « langue administrative » au cours du XVII<sup>e</sup> siècle. Il s'agit d'un échange de courrier (quatre lettres écrites en basque) entre les communautés d'Urrugne et de Fontarabie, cf. Múgica, 1908, « **El vascuence...** », in **RIEB II**, pp. 725-773.